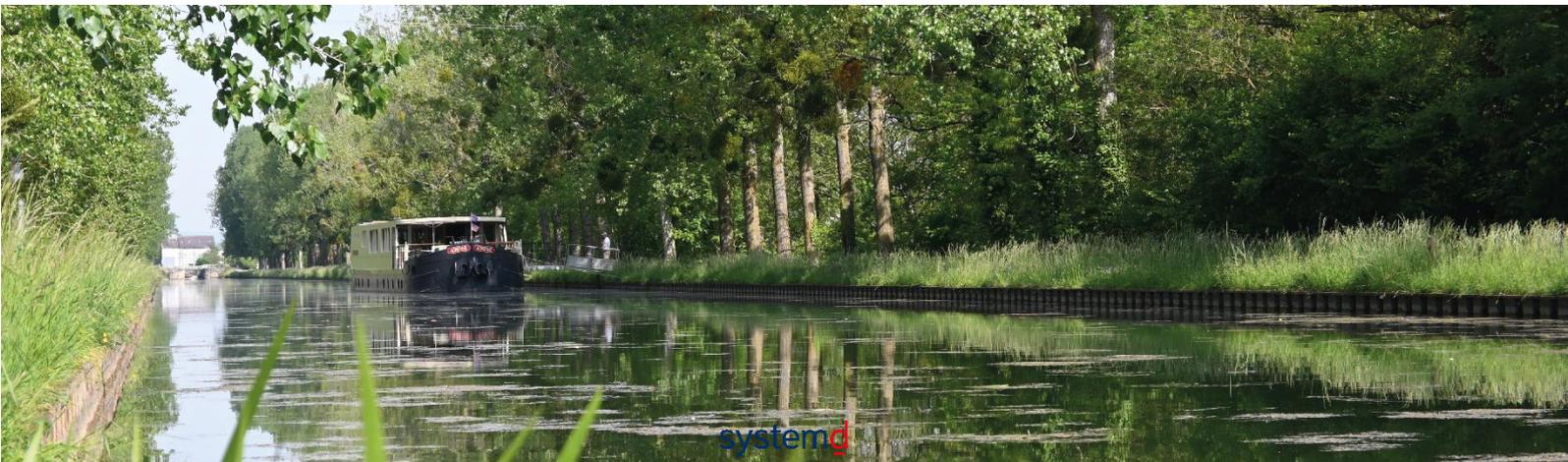




# CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE DE LA PLAINE DIJONNAISE 2025-2030



CHARTRE FLUVIALE DE TERRITOIRE DE LA PLAINE DIJONNAISE

<b>1. Qu'est-ce qu'une Charte Fluviale de Territoire (CFT) ? .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation du territoire .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Un schéma d'ambition partagé pour l'avenir.....</b>	<b>5</b>
Les enjeux du projet de développement territorial et fluvial .....	5
Le schéma d'ambition .....	6
<b>4. La feuille de route pour l'avenir .....</b>	<b>7</b>
Axes stratégiques et objectifs opérationnels .....	7
<b>5. Les fiches actions.....</b>	<b>8</b>
<b>6. Gouvernance de la Charte Fluviale de Territoire.....</b>	<b>51</b>
<b>7. Engagement des signataires.....</b>	<b>53</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>56</b>
Annexe 1 : Les fiches préconisations à l'échelle du Canal de Bourgogne pouvant contribuer à l'attractivité de la Plaine Dijonnaise.....	57
Annexe 2 : Plan Pluriannuel d'Investissements.....	61

## 1. Qu'est-ce qu'une Charte Fluviale de Territoire (CFT) ?

Il s'agit d'un document qui traduit la volonté de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et des Voies navigables de France (VNF) de s'associer pour produire une programmation qui met le Canal de Bourgogne au centre du développement territorial.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et VNF ont également travaillé de concert avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, le département de la Côte d'Or, Côte d'Or Attractivité afin d'associer une multitude de compétences à la réflexion de l'attractivité du canal de Bourgogne au sein de la Plaine Dijonnaise.

Cette méthode a permis d'associer un large panel d'acteurs de la voie d'eau, via une balade fluvestre et des ateliers de travail, dans le but de répondre au mieux aux attentes des usagers de la voie d'eau et des riverains.



### Il s'agit d'un projet de territoire ambitieux, multithématique et structurant pour le territoire.

La Charte Fluviale de Territoire est un outil de nature stratégique dont la mise en œuvre des projets interviendra à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus locaux.



La Charte Fluviale de la Plaine Dijonnaise se décline en 4 axes :

- Pérenniser l'infrastructure et les berges
- Transformer le canal en « parvis » nature
- Jouer la carte du slow-tourisme dans une offre touristique globale
- Se faire connaître et reconnaître au sein de la destination Canal de Bourgogne.

La Charte Fluviale est un document qui a pour vocation d'évoluer selon les budgets alloués à chacune des actions, les contraintes techniques et la volonté de chacun.

Aussi, ce document vient signer la fin d'une première démarche de définition des enjeux et de réalisation de premières actions. Toutefois, un

long travail de définition des actions (recherche de co-financeurs, définition fine des actions avec les différents partenaires...) et de priorisation va débuter dès 2025.

Ce travail va s'opérer à travers des groupes de travail qui rassembleront l'ensemble des partenaires concernés par une ou plusieurs actions. Ces ateliers pourront être créés à une échelle plus large que celle de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise selon les thématiques (cf.§« Gouvernance »).

**La Charte Fluviale de la Plaine Dijonnaise est le premier pas d'une démarche territoriale autour de la voie d'eau qui tend à s'affiner et à se préciser au fil du temps.**

## 2. Présentation du territoire

Territoire de 204,4 km<sup>2</sup> au cœur de la Côte d'Or, composé de 22 communes, la Plaine Dijonnaise se positionne aux portes de Dijon. Territoire à la croissance démographique marquée, elle est le lieu privilégié d'installation des populations à la recherche d'un cadre de vie de qualité, garantissant tranquillité et proximité à la nature, tout en offrant une densité de services.

Dotée de véritables atouts, naturels, architecturaux, agricoles et industriels, la Plaine Dijonnaise dispose là de moyens privilégiés pour rassembler sa population, attirer de nouveaux habitants et s'inscrire dans une dynamique de développement touristique local.

Parmi ses patrimoines, il en est un, hors du commun et unique en son genre, aujourd'hui peu mis en valeur : le Canal de Bourgogne. Avec 4 communes mouillées (Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Longecourt-en-Plaine et Aiserey) sur un linéaire de 9 km, la Plaine Dijonnaise est l'élément central du tronçon sud du Canal, qui relie Dijon à Saint-Jean-de-Losne. Ce premier tronçon du Canal à avoir été édifié en conserve encore des édifices originels, tels que les maisons éclésières de type Forey, à l'architecture singulière et unique dans le patrimoine des canaux français.

Berceau du tourisme fluvial, le tronçon sud-est devenu l'itinéraire privilégié par les péniches-hôtels, la Plaine Dijonnaise constituant la première étape de ces séjours haut de gamme sur l'eau au départ de Dijon.

Authenticité et nature préservée sont les maîtres-mots du Canal de Bourgogne en Plaine Dijonnaise, qui attire habitant de l'intercommunalité et de la métropole de Dijon en recherche de loisirs de pleine nature, d'un itinéraire de promenade ou d'un site de pratique sportive sécurisé.

Avec la mise en service à l'été 2023 de la voie verte sur le chemin de halage, la Plaine Dijonnaise devient territoire de lien entre les grandes itinérances à vélo : la Voie Bleue, l'Eurovélo 6 et le Tour de Bourgogne.

Malgré ses atouts indéniables, le Canal de Bourgogne en Plaine Dijonnaise fait face à plusieurs enjeux et défis :

- Un caractère confidentiel et un linéaire monotone, resté dans sa configuration d'origine faiblement aménagée, qui n'incite pas à l'appropriation par les habitants.
- Un déficit d'image et d'offre au niveau touristique, dans un contexte local riche et concurrentiel.
- Une navigation en déclin, pour cet itinéraire en manque d'équipements et d'attractivité pour les plaisanciers.



### 3. Un schéma d'ambition partagé pour l'avenir

#### Les enjeux du projet de développement territorial et fluvial

Sur un territoire où tout reste à imaginer, les marges de manœuvre sont importantes pour améliorer l'accueil des usagers des berges et de la voie d'eau, capter les flux de visiteurs et faire du Canal un vecteur de développement touristique et territorial pour la Plaine Dijonnaise.

Le projet de développement territorial et fluvial de la Plaine Dijonnaise repose sur :

- Un état des lieux important et un diagnostic multithématique du canal et du territoire, desquels sont ressortis les marqueurs identitaires du territoire et les enjeux de son développement
- Une enquête auprès des usagers, qui a cerné le spectre de leurs attentes
- Une expertise terrain, enrichie d'une journée de réflexion collective in situ avec les habitants, ayant permis de faire émerger des premières idées d'actions
- Une journée d'ateliers prospectifs avec les acteurs locaux, qui a abouti à la validation et à la consolidation d'un programme d'actions.

C'est à travers ce large travail collaboratif qu'ont été identifiés les 4 enjeux du projet de développement territorial et fluvial de la Plaine Dijonnaise, présentés ci-contre par ordre de priorité :



#### / **Faire renaître un lieu de vie animé pour les habitants**

Il s'agit de créer les conditions d'accessibilité, d'équipements et d'animations qui favoriseront une réappropriation du Canal par les habitants pour que celui-ci redevienne, comme il l'était par le passé, un véritable lieu de vie, de rencontre et de sociabilité du quotidien. C'est par ce biais que naîtra chez les habitants un sentiment d'appartenance et de fierté, faisant d'eux des ambassadeurs de leur territoire.

#### / **Faire émerger une destination de loisirs de proximité**

Véritable trait d'union entre deux pôles urbains d'importance, Dijon et Saint-Jean-de-Losne, la Plaine Dijonnaise doit développer des objectifs de visite et des points d'intérêts pour renforcer et asseoir sa vocation d'espace de loisirs et de ressourcement pour les populations urbaines en recherche de nature et de **déconnexion**.

#### / **Capter et fixer les clientèles touristiques itinérantes et séjournantes**

La Plaine Dijonnaise a une véritable carte à jouer pour devenir une destination touristique de pleine nature accessible (géographiquement, financièrement et physiquement), en ciblant les clientèles itinérantes (à pied, en vélo, en bateau) et de court séjour. C'est en s'appuyant sur ses atouts naturels, patrimoniaux et la qualité de services et d'équipements de ses villages, que la Plaine Dijonnaise pourra développer une offre touristique complète, gagner en attractivité et faire s'arrêter le visiteur sur son territoire.

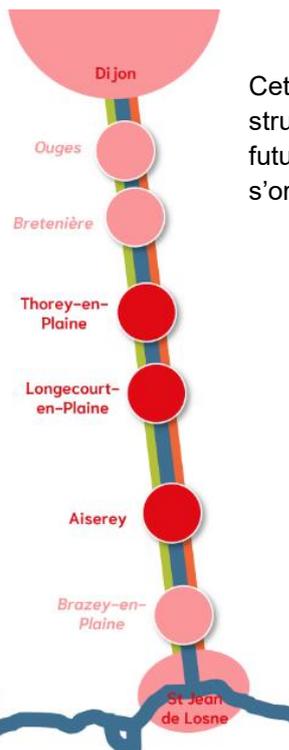
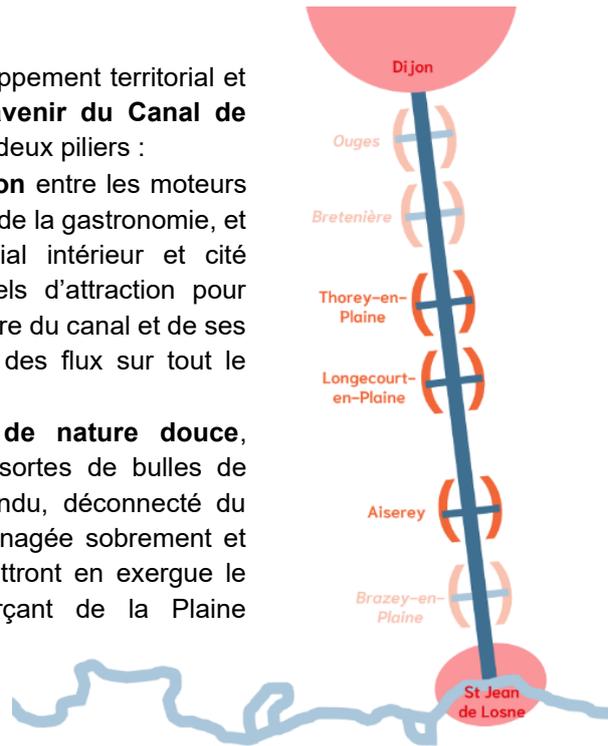
#### / **Faire du canal un outil d'attractivité résidentielle et économique**

Le réinvestissement du canal et ses berges sera l'occasion de développer une image autour de l'art de vivre près d'un Canal. Il participera à développer l'attractivité de la Plaine Dijonnaise au sens large, devenant destination de résidence et de villégiature, territoire d'accueil de porteurs de projets économiques et d'ouverture aux opportunités culturelles, sociales et collaboratives.

## Le schéma d'ambition

Fort de ces constats et enjeux, le projet de développement territorial et fluvial propose **une vision stratégique pour l'avenir du Canal de Bourgogne en Plaine Dijonnaise**, qui repose sur deux piliers :

- **Renforcer son caractère de trait d'union** entre les moteurs d'attractivité que sont Dijon, cité du vin et de la gastronomie, et Saint-Jean-de-Losne, premier port fluvial intérieur et cité historique. S'appuyer sur leurs potentiels d'attraction pour capter le visiteur et l'inciter à s'arrêter. Faire du canal et de ses aménagements un vecteur de diffusion des flux sur tout le territoire de la Plaine Dijonnaise.
- **Jalonner le canal de parenthèses de nature douce**, préservées de l'environnement urbain, sortes de bulles de ressourcement offrant un instant suspendu, déconnecté du déroulement normal de l'existence. Aménagée sobrement et intégrée à leur environnement, elles mettront en exergue le caractère naturel, agricole et ressourçant de la Plaine Dijonnaise.



Cette vision stratégique se décline en **une carte de chaleur du territoire**, qui structure et oriente la typologie, le positionnement et les caractéristiques des futurs aménagements. Les 9km du Canal de Bourgogne en Plaine Dijonnaise s'organisent ainsi :

- La Voie Verte, sur le chemin de halage, est la berge dynamique et sportive. Plus aménagée et artificialisée que son homologue, elle est le lieu privilégié des mobilités du quotidien et des pratiques de loisirs sportifs.
- Le contre-halage, à l'opposé, se veut être une berge calme et ressourçante. Restée naturelle et faiblement aménagée, elle voit se dérouler les pratiques douces et contemplatives.
- Des îlots de chaleur, vivants, animés et équipés se dessinent proches des espaces déjà animés (villages, écluses). Ils constituent des lieux privilégiés de pause, d'activités ou de loisirs, et ponctuent la linéarité du Canal.
- Aux interstices sont préservés des espaces de nature calme, aux aménagements sobres et parfaitement intégrés.

**Loin de se limiter aux frontières administratives de son territoire, le projet de développement territorial et fluvial de la Plaine Dijonnaise s'inscrit pleinement dans la logique d'itinéraire que constitue le Canal de Bourgogne. Il propose un projet structurant d'avenir en parfaite cohérence avec les entités territoriales voisines faisant du tronçon sud du canal un linéaire continu entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne, où s'alternent des bulles animées et aménagées, et des séquences calmes et préservées.**

## 4. La feuille de route pour l'avenir

### Axes stratégiques et objectifs opérationnels

La Charte Fluviale de Territoire traduit la vision stratégique du Canal de Bourgogne en Plaine Dijonnaise en 4 axes stratégiques et 12 objectifs opérationnels.

<p><b>Le socle (Axe 1)</b></p> <p>Pérenniser le support du projet, l'infrastructure canal et ses berges</p>	<p>Objectif opérationnel 1.1</p> <p>Sécuriser les accès au canal pour les modes de déplacement doux</p>
	<p>Objectif opérationnel 1.2</p> <p>Créer les conditions permettant le réinvestissement du chemin de contre-halage</p>
	<p>Objectif opérationnel 1.3</p> <p>Créer les conditions favorables au (re)déploiement de la navigation et de la plaisance</p>
<p><b>Axe 2</b></p> <p>Transformer le canal en « parvis nature » de la Plaine Dijonnaise</p>	<p>Objectif opérationnel 2.1</p> <p>Accueillir, informer, orienter les habitants et les visiteurs</p>
	<p>Objectif opérationnel 2.2</p> <p>Retrouver un lieu de convivialité pour les habitants, à l'image d'une place de village</p>
	<p>Objectif opérationnel 2.3</p> <p>Animer le canal en ponctuant le linéaire de points d'intérêts</p>
<p><b>Axe 3</b></p> <p>Jouer la carte de l'étape « slow tourisme » sur un itinéraire ou dans un séjour</p>	<p>Objectif opérationnel 3.1</p> <p>Développer une offre d'activités « douces » sur l'eau et sur les berges</p>
	<p>Objectif opérationnel 3.2</p> <p>Favoriser la découverte douce de la Plaine Dijonnaise à partir du canal</p>
	<p>Objectif opérationnel 3.3</p> <p>Favoriser l'accueil de porteurs de projets touristiques privés</p>
<p><b>Axe 4</b></p> <p>Se faire connaître et reconnaître au sein de la destination Canal de Bourgogne</p>	<p>Objectif opérationnel 4.1</p> <p>Décliner l'identité Canal de Bourgogne sur la Plaine Dijonnaise</p>
	<p>Objectif opérationnel 4.2</p> <p>Communiquer et promouvoir la Plaine Dijonnaise en tant que « destination étape » sur le Canal de Bourgogne</p>
	<p>Objectif opérationnel 4.3</p> <p>Se doter des moyens de mettre en œuvre le projet, de le faire exister, vivre et perdurer</p>

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-20000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

# / LES FICHES ACTIONS

# Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

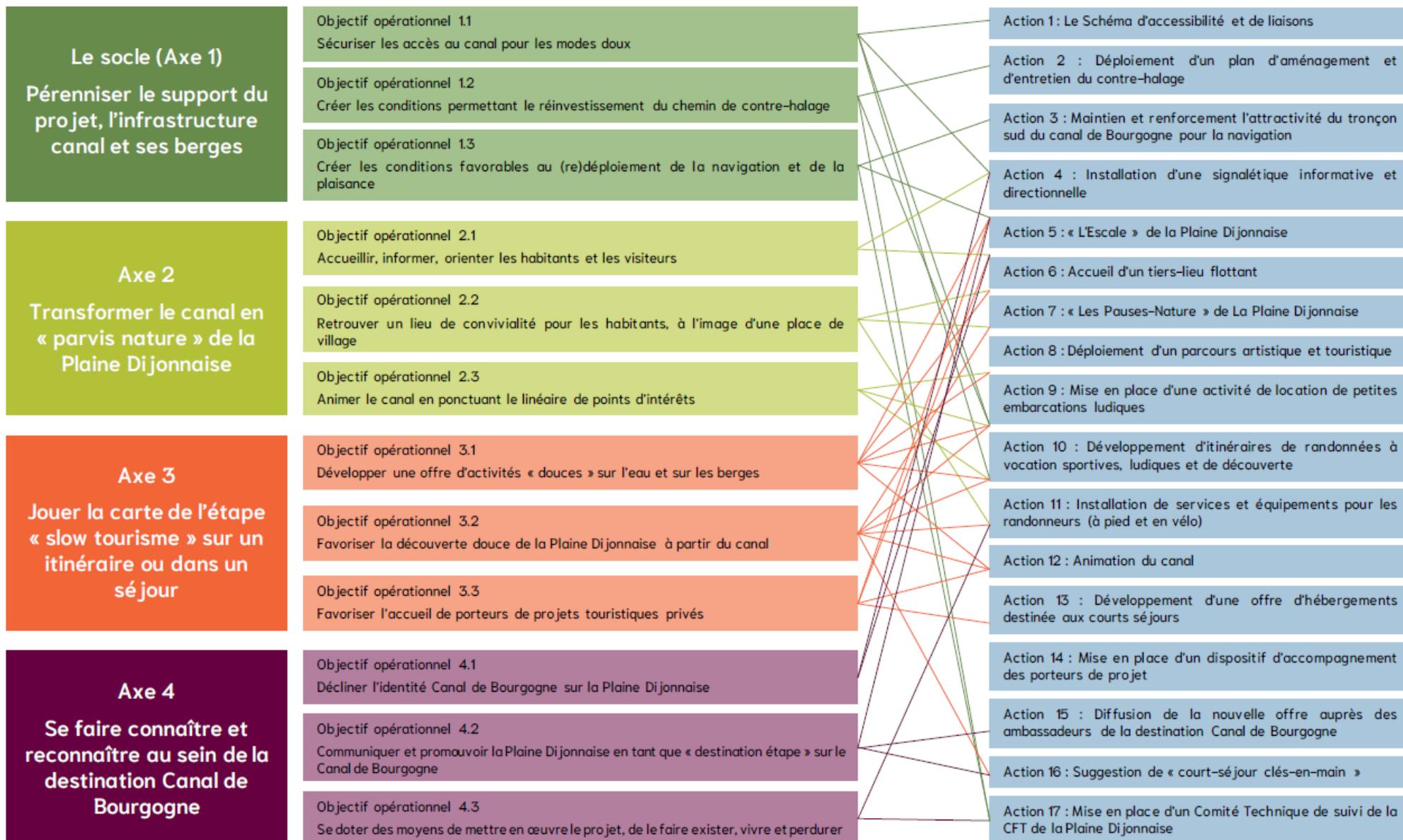
Publié le



ID : 021-20000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

La feuille de route de la charte fluviale de territoires est composée de 17 fiches actions, dont le synoptique est présenté ci-dessous. Une fiche action est présentée en détail dans les pages suivantes de la charte.

Les fiches actions listées ne constituent en aucun cas un engagement juridique ou financier.



## O/ Organisation d'une fiche action type

### Contexte et objectifs

- Présente le contexte et explique les enjeux de l'action.
- Identifie les objectifs de l'action.

### Descriptif

- Données techniques
- Étapes de réalisation

### INSPIRATIONS

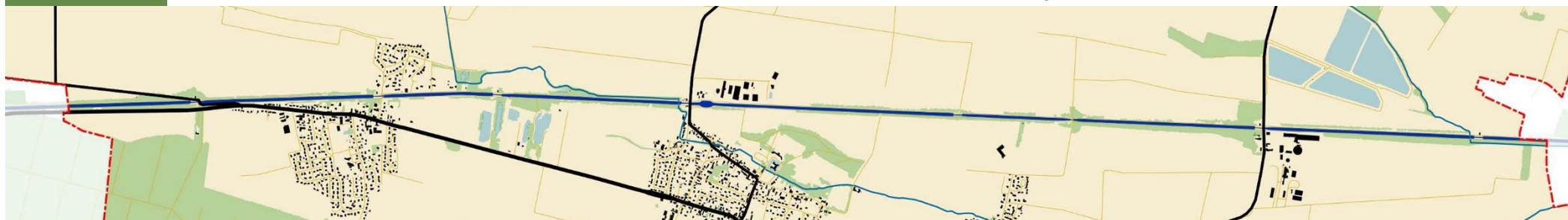
- Propose des références pour illustrer les attendus de réalisations, sur la base cas concrets existants

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- Le ou les acteurs responsables de la mise en œuvre et du financement de l'action
- Identifie les partenaires à associer sur les plans techniques, procéduriers et/ou financiers

### Localisation

- Positionne les différents éléments constitutifs de l'action



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



### Pré-requis / Points de vigilance

- Identifie les étapes préalables à la mise en œuvre de l'action
- Attire l'attention sur des points particuliers à prendre en compte

### Fiches actions associées

- Liste des actions en lien et les interdépendances entre les actions

### Budget prévisionnel

- Évaluation des investissements sur la base de devis ou de ratios
- Estimations des retombées économiques éventuelles

### Degré de faisabilité

### Périmètre de réflexion



- Indique la temporalité de réalisation de l'action au regard de sa complexité technique et administrative, et de sa dépendance à la mise en œuvre d'autres fiches actions. Ne tient pas compte de la temporalité nécessaire aux MOA pour mobiliser les budgets nécessaires.



CCPD

- Précise le périmètre ou l'échelle pertinente de définition de l'action

# 1/ Le Schéma d'accessibilité et de liaisons

## 1.1/ L'accessibilité au canal depuis les villages

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



### Contexte et objectifs

Actuellement, il semble que les routes départementales soient les axes les plus empruntés pour se rendre sur le canal depuis les villages de la Plaine Dijonnaise, que ce soit en voiture, à vélo ou à pied. La circulation des piétons et des cycles sur ces axes pose des problèmes pour ces derniers, aucun aménagement de sécurité à leur intention n'existant sur les voiries (trottoirs, pistes cyclables). Le besoin d'identifier des liaisons entre les villages et le canal, sécurisées pour les piétons et les cycles, ressort comme un impératif pour rendre le canal plus attractif.

Ainsi, le schéma d'accessibilité et de liaisons a pour objectif de cadrer la première étape du parcours usagers : se rendre sur le canal et se déplacer sur son linéaire, suivant le moyen de déplacement employé.

Pour chaque mode de déplacement (à pied, à vélo, en voiture), le schéma identifie : les points d'accès privilégiés, les parcours, et les liaisons les plus sécurisées avec les villages et le reste du territoire de la CCPD.

Les points durs des parcours (discontinuité, secteur de danger) sont recensés et des préconisations de traitement sont proposées.

### Descriptif

Le vélo et la marche à pied sont les modes de déplacements à privilégier pour se rendre sur le canal. Pour inciter à leurs usages, une liaison sécurisée est identifiée depuis chaque commune mouillée. Les chemins blancs, pistes cyclables et sentiers existants depuis les communes mouillées serviront de relais pour les accès depuis les communes plus éloignées. L'accès au canal en voiture ne doit pas être valorisé, si ce n'est pour les personnes à mobilité réduite. Les parkings existants au cœur des communes mouillées sont à privilégier, les derniers mètres d'accès au canal se faisant à pied.

#### En voiture :

- ▶ Maintien et identification des espaces de stationnement à Thorey, Longecourt et Aiserey, avec 4 places dédiées aux PMR sur chaque site.
- ▶ Pas de création nouvelle d'espaces de stationnement, mais balisage

des accès au canal depuis les parkings existants dans les communes mouillées.

#### À pied :

- Un itinéraire sécurisé depuis chaque commune mouillée est balisé au départ d'un parking privilégié en cœur de commune. Autant que possible l'itinéraire empruntera des chemins ou sentiers interdits à la circulation des véhicules.
- La circulation des piétons se fera de manière privilégiée sur le chemin de contre-halage.

#### En vélo :

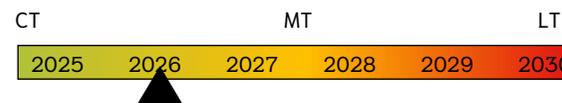
- Un itinéraire sécurisé depuis chaque commune mouillée est balisé.
- La circulation des vélos se fera exclusivement sur l'ancien chemin de halage, où la véloroute a été aménagée.



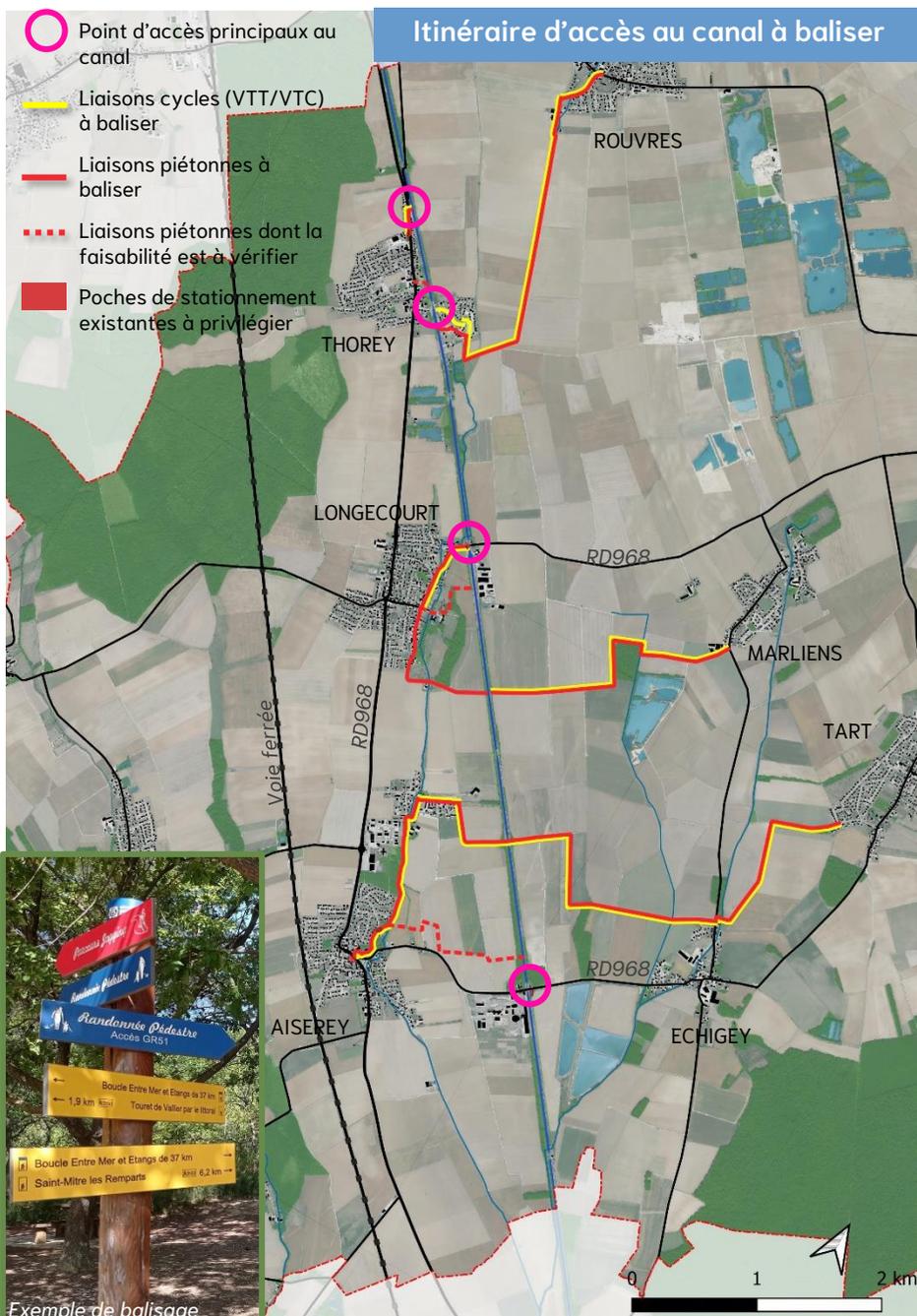
Exemple de signalétique à prévoir depuis les parkings en cœur de village

Degré de faisabilité

Périmètre de réflexion

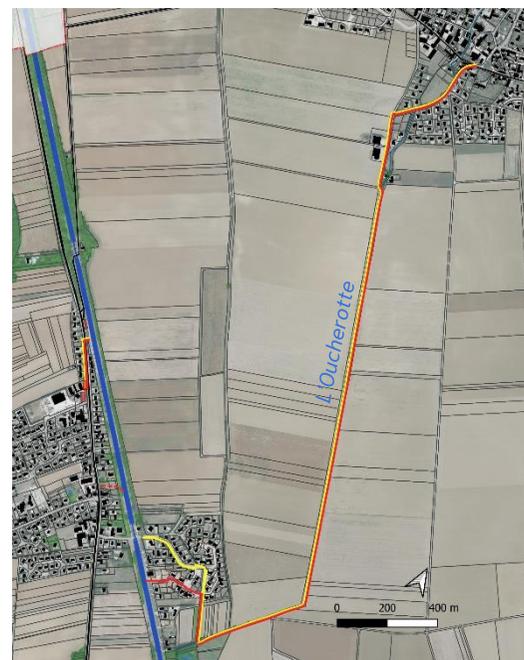


CCPD



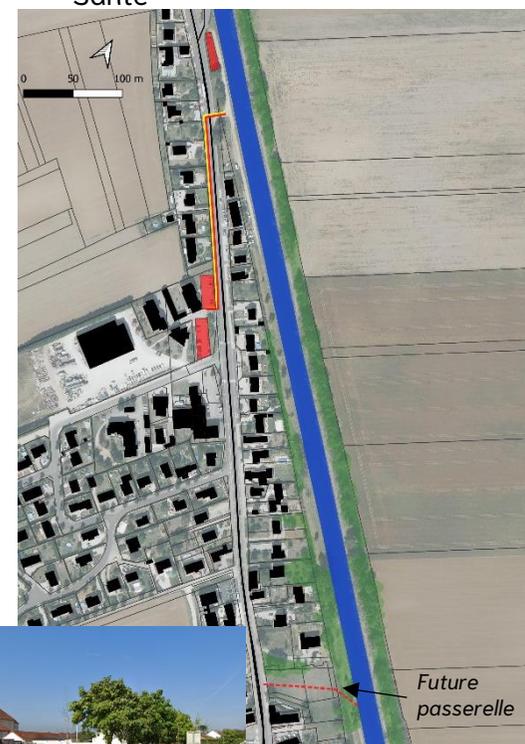
### Depuis Rouvres :

- Parking privilégié restant à identifier
- Itinéraire le long de l'Oucherotte à baliser pour rejoindre le canal au niveau du lotissement de Thorey - 3,5km / 45min à pied



Chemin blanc le long de l'Oucherotte depuis Rouvres

- Privilégier le stationnement sur le parking proche des commerces le long de la route de Dijon
- Baliser l'accès au canal via le cheminement piéton/cycle sécurisé en bord de RD968 - 200m / 5min à pied
- Signaler la présence de la passerelle permettant d'accéder à l'écluse 67S depuis le Pôle de Santé



Liaison piéton cycles sécurisée le long de la RD968

### Depuis Longecourt :

- Stationnement devant la Mairie
- Baliser un itinéraire le long de la route de Genlis en direction de l'écluse 69S et de « L'Escale » (cf. action 5) – *800m / 15 min à pied*
- Ainsi qu'un itinéraire le long de la rue du Moulin, puis du chemin qui longe le mur du château – *1,2km / 20min à pied*
- Option : il faudrait étudier la faisabilité d'emprunter les chemins qui traversent l'enceinte du château pour éviter un itinéraire piéton sur voirie circulée



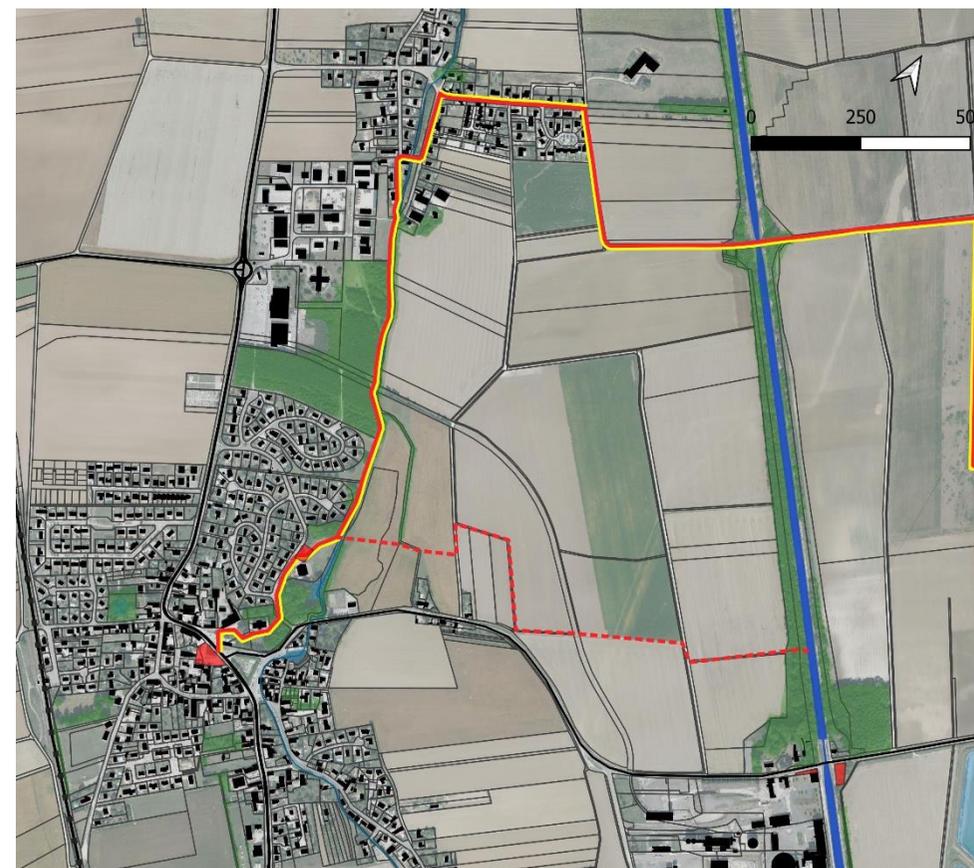
Chemin le long du mur du château à valoriser à Longecourt



Liaison à valoriser depuis Potangey et Echigey

### Depuis Aiserey :

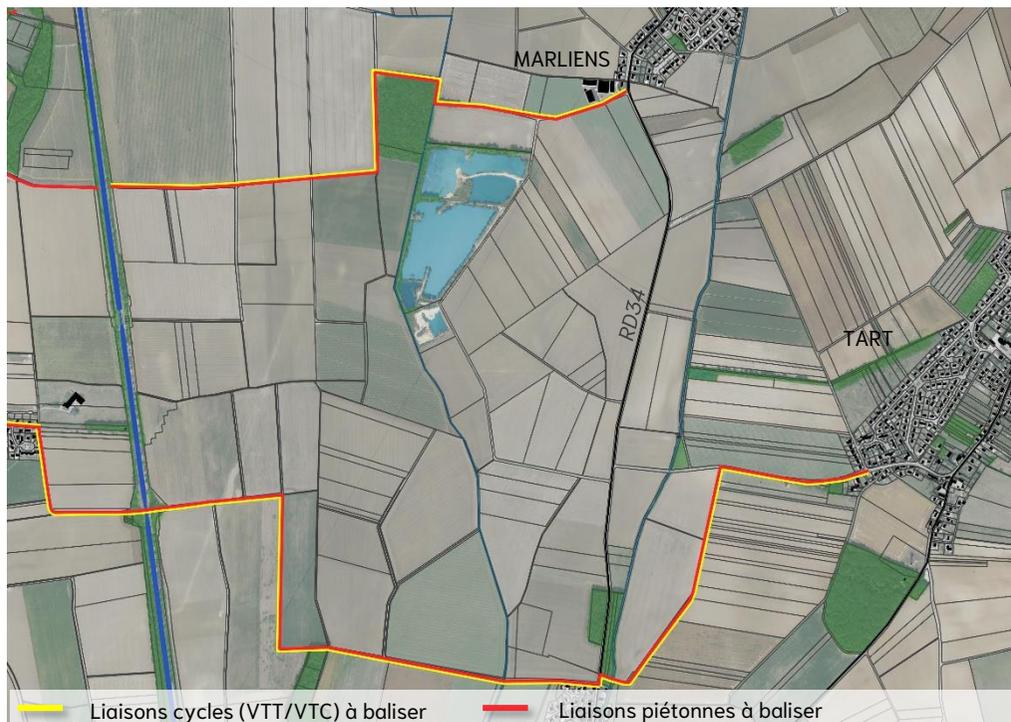
- Privilégier le stationnement sur la Place de la Mairie et devant la salle polyvalente
- Baliser le chemin qui longe l'Oucherotte jusqu'à Potangey, puis emprunter les petites rues du hameau de Potangey – *2,5km / 35min à pied*
- Option : Idéalement, il faudrait trouver un second itinéraire, réservé aux piétons et plus direct, permettant de relier la Place de la Mairie à l'ancienne Sucrierie, indépendant de la RD116 (en pointillés rouges)



- Liaisons cycles (VTT/VTC) à baliser
- Liaisons piétonnes à baliser
- - - Liaisons piétonnes dont la faisabilité est à vérifier
- Poches de stationnement existantes à privilégier

### Depuis Marliens, Tart et Echigey :

- Privilégier les chemins des associations foncières des communes
- Marliens – 2,4km / 35min à pied
- Tart, via Echigey – 3,8km / 50min à pied



Liaisons cycles (VTT/VTC) à baliser

Liaisons piétonnes à baliser

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- CCPD
- Communes
- CD21

### Budget prévisionnel

Signalétique de balisage depuis les villages : ~20 000 €HT (pour du balisage poteau + lame directionnelle sans personnalisation)

Dépenses éligibles à l'aide sectorielle du CD21 « création et aménagement d'itinéraires pour les mobilités du quotidien » : balisage et travaux de remise en état des chemins.

### Fiches actions associées

4. Installation d'une signalétique informative et directionnelle

## 1.2/ Les déplacements le long du canal

### Contexte et objectifs

La fréquentation croissante de la véloroute, depuis sa mise en service en 2023 (200 à 300 vélos/jour à l'été 2024), montre aujourd'hui ses premières limites avec l'apparition de conflits entre les usagers. L'ensemble des pratiques ne peut se concentrer sur l'unique axe actuellement aménagé qu'est la véloroute. Il devient alors essentiel de réinvestir le chemin de contre-halage pour pouvoir dissocier les pratiques et réduire les conflits d'usages.

### Descriptif

Les déplacements sont dissociés entre les 2 berges du canal :

- L'**ancien chemin de halage**, déjà aménagé en véloroute, est privilégié pour les **circulations dynamiques** et les **pratiques sportives** : le vélo, la course à pied, le roller, la trottinette, etc.
- Le **chemin de contre-halage** est réservé aux **circulations plus lentes** et aux **pratiques calmes** : la marche à pied, les poussettes, les PMR.

### Point de vigilance

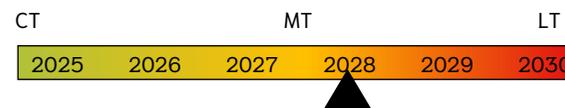
Une séparation des usages entre le halage et le contre-halage ne peut avoir de sens à la seule échelle des 9km du canal de la Plaine Dijonnaise. Il est nécessaire de trouver une continuité de ce schéma de déplacements avec les EPCI voisins : Dijon Métropole et la Communauté de Communes de Rives de Saône

### Fiches actions associées

2. Déploiement d'un plan d'aménagement et d'entretien du contre-halage
4. Installation d'une signalétique informative et directionnelle

### Degré de faisabilité

### Périmètre de réflexion



CCPD – Dijon Métropole – CC Rives de Saône

## 1.1.3/ Les points durs

### Contexte et objectifs

L'objectif est de garantir continuité et sécurité de parcours le long des 9 km de canal depuis les points d'accès au canal pour les usagers à pied ou en vélo. Or les linéaires des berges du canal présentent des points de difficulté majeurs :

- La rupture du contre-halage au droit de l'écluse 66S, où le canal est bordé par la RD31c sur 235ml, où le piéton n'a d'autre solution que de circuler sur la chaussée.
- Les 4 intersections entre les chemins de halage et de contre-halage et les voiries urbaines (RD31c – route de Bretenières, rue du canal à Thorey, RD25 – route de Genlis à Longecourt, RD116 à Aiserey). Au niveau de ces 4 points, la sécurité des circulations piétonne et vélos n'est pas garantie compte tenu d'un manque de visibilité et de la vitesse des véhicules.

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

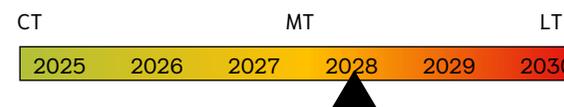
- Communes et CD21 (pour les interventions sur les voies départementales)
- Partenaires : VNF pour les autorisations de travaux et de pose de signalétique sur les berges du canal

### Budget prévisionnel

Travaux permettant de résorber les points durs : à faire chiffrer lors de la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'études VRD.

### Degré de faisabilité

### Périmètre de réflexion



Communes



1- Rupture de contre-halage au droit de la 66S – Thorey



1- Traversée de la RD31c à sécuriser – Thorey



2- Intersections des 2 berges avec la rue du canal à sécuriser – Thorey

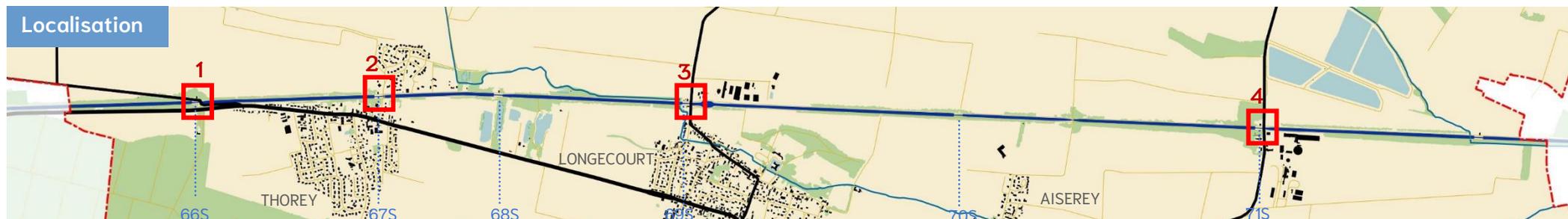


3- Intersections des 2 berges avec la route de Genlis à sécuriser – Longecourt



4- Intersections des 2 berges avec la RD116 à sécuriser – Aiserey

### Localisation



## Préconisations d'intervention

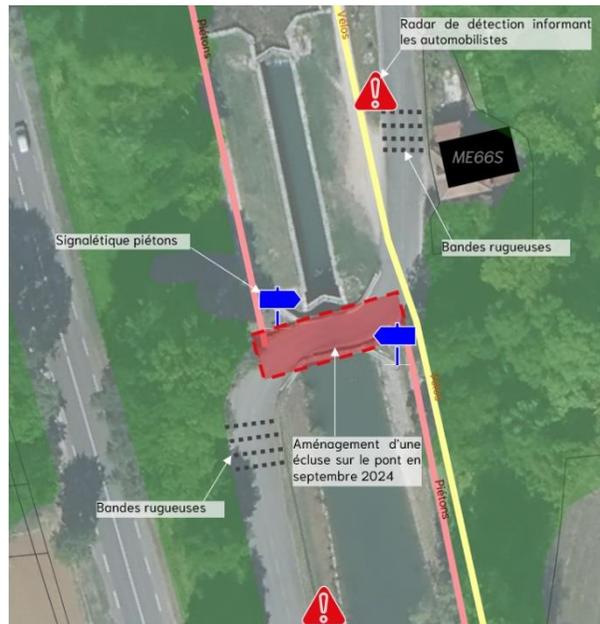
### Au niveau de la rupture de contre-halage au droit de l'écluse 66S :

De nombreuses réflexions ont déjà été menées sur cette problématique, sans aboutir à une solution pérenne permettant de maintenir une continuité de parcours sur le contre-halage.

Il semble nécessaire d'accepter que cette rupture va perdurer. En revanche il est possible d'envisager une déviation de la circulation piétonne vers la véloroute. Ainsi le déplacement des piétons entre les écluses 66S et 67S se ferait sur la véloroute, en cohabitation avec les cyclistes. La passerelle piétonne existante au sud de l'écluse 67S leur permettra de revenir sur le cheminement piéton du contre-halage.

Cette déviation de la circulation piétonne a fait l'objet en septembre 2024 de travaux de sécurisation au niveau du pont de la RD31c traversant le canal :

- Aménagement d'une écluse sur le pont
- Installation de bandes rugueuses
- Installation d'un radar à détection avertissant les automobilistes de la traversée de cycles



Il serait nécessaire de compléter ces dispositifs par l'installation de panneaux à destination des piétons leur indiquant de changer de berges (à installer au droit des écluses 66S et 67S).



### Au niveau des 4 intersections entre le halage et les voiries urbaines :

La traversée des ponts et le léger relief que cela implique au niveau des chemins de halage et contre-halage engendre une réduction de la visibilité au niveau de ces intersections, tant pour les piétons / cyclistes que pour les automobilistes.

Il apparaît nécessaire de travailler sur une réduction de la vitesse automobile lors de la traversée des ponts. Plusieurs types d'intervention pourraient être envisagés :

1. Des alternats ou feux à détection, donnant la priorité à la traversée des piétons et des cycles
2. Installation de radar de détection prévenant les automobilistes de la présence de piétons / cycles
3. Des systèmes de radars ou chicanes ralentissant les automobilistes pourraient être préconisés, mais ne sont pas encouragés par le CD21.



1- Alternat avec feu de détection



2- Chicanes



3- Ralentisseurs

## Pré-requis / Points de vigilance

Il sera peut-être nécessaire de faire réaliser des comptages routiers sur chacune de ces intersections pour évaluer la nécessité de sécuriser ces points durs.

Si le danger est confirmé, il conviendra de se rapprocher du Service Infrastructures et Mobilités du CD21 pour déployer des dispositifs de résorption de ces points durs.

## 2/ Déploiement d'un plan d'aménagement et d'entretien du contre-halage

### Contexte et objectifs

L'augmentation de la fréquentation sur la véloroute et la démultiplication des usages sur ce seul itinéraire aménagé voient émerger les premiers conflits. La volonté de développer de nouveaux aménagements et activités aux abords du canal ne peuvent se concentrer sur le seul chemin de halage, dont l'usage majeur doit rester celui des cycles.

Le réinvestissement du chemin de contre-halage a pour objectif d'officialiser des pratiques déjà dans les habitudes des usagers : dédier cette berge aux pratiques calmes, lentes et aux activités en lien direct avec la nature. Il deviendra le lieu privilégié de la randonnée pédestre, de la promenade en famille, propice à l'arrêt et à la contemplation.

Actuellement le chemin de contre-halage présente des ornières importantes et n'est pas aisément accessible au plus grand nombre (piétons, poussettes, PMR). Il nécessite de mettre en œuvre des travaux sur l'assiette du chemin, et de prévoir un entretien régulier.

### Descriptif

**Étapes préalables : permettre d'identifier rapidement les problèmes rencontrés par les usagers**

- Déploiement d'une plateforme web de veille participative permettant de signaler les problèmes rencontrés sur le canal et les berges (ex : Suricate édité par le PRNSN) : arbre tombé, animal mort, balisage erroné ou à terre, etc.
- Il est possible de disposer de plusieurs administrateurs, permettant ainsi des interventions ciblées et rapides par le service le plus à même d'intervenir : les services techniques des communes, de la CCPD ou les agents de VNF.
- Le CDRP21 travaille déjà avec Suricate, il serait intéressant de se rapprocher d'eux pour déployer la plateforme sur le canal.

**Étape préalable aux travaux :**

- Faire réaliser un relevé topographique de la berge sur les 9km.
- Réaliser un diagnostic de la berge sur les 9km de linéaire pour relever les points dangereux (ex : trous entre la berge et les palplanches, effondrement de la berge) et envisager des travaux de restauration pour assurer la sécurité des usagers
- Prévoir le passage des services techniques d'une commune ou d'une entreprise de débardage pour évaluer l'état sanitaire des arbres

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

### Travaux d'aménagements à envisager

chemin sur une largeur de 3m pour création d'un cheminement en stabilisé :

- Décaissement et évacuation des matériaux
- Si besoin création d'une couche de fondation (GNT 0/80)
- Création d'une couche de forme (GNT 0/20)
- Mise en place d'une couche de roulement en stabilisé

Il est impératif que le revêtement soit perméable et naturel, accessible aux PMR et aux poussettes. Le goudron est à proscrire pour dissuader les cyclistes d'emprunter cette berge.

### Travaux d'entretien :

- Fauchage :
  - ✓ 2 à 3 passages entre avril et octobre
  - ✓ Tonte raisonnée : les espaces enherbés ne sont pas fauchés dans leur intégralité pour conserver le caractère ultra-nature de la berge. Les abords des « pauses-nature » (cf. action 7) font l'objet d'un fauchage systématique.
- Arbres : passage annuel d'une entreprise de paysage pour vérification de l'état sanitaire des arbres, et entretien nécessaire.

### INSPIRATIONS

**4 cas d'usages**

**Dépôt sauvage (Environnement)**  
Dépôt de déchets (emballages, déchets alimentaires, déchets dangereux, déchets dangereux...)  
Le dépôt de déchets est interdit sur le territoire.  
Le dépôt de déchets est interdit sur le territoire.  
Le dépôt de déchets est interdit sur le territoire.

**Pisserette effondrée (Cyclisme / Sécurité)**  
Cyclisme / Sécurité : une pisserette effondrée est un obstacle pour les cyclistes, elle peut provoquer des accidents.  
Le dépôt de déchets est interdit sur le territoire.

**Rampe à terre (Cyclisme / Sécurité)**  
Cyclisme / Sécurité : une rampe à terre est un obstacle pour les cyclistes, elle peut provoquer des accidents.  
Le dépôt de déchets est interdit sur le territoire.

**Barrière PDRP (Cyclisme / Sécurité)**  
Cyclisme / Sécurité : une barrière PDRP est un obstacle pour les cyclistes, elle peut provoquer des accidents.  
Le dépôt de déchets est interdit sur le territoire.

@ Suricate - PRNSN



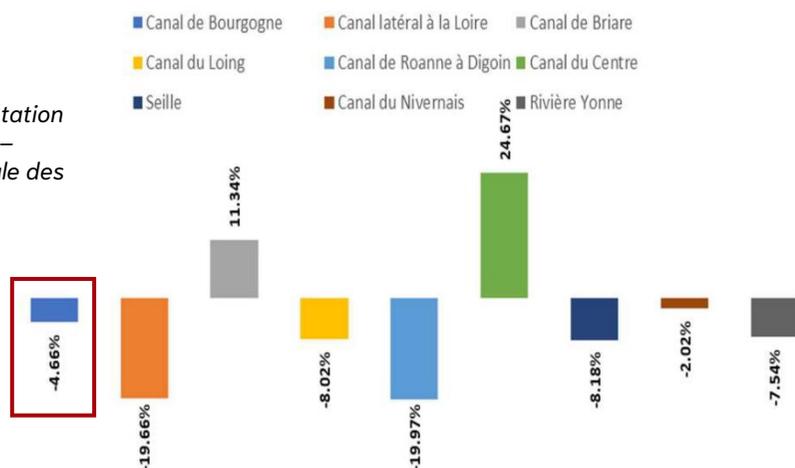


#### Contexte et objectifs

Par sa monotonie paysagère et sa densité d'écluses au kilomètre, le tronçon Dijon – Saint-Jean-de-Losne du canal est actuellement jugé peu attractif pour les plaisanciers. Si la fréquentation du canal de Bourgogne a repris progressivement suite à l'arrêt de la navigation pendant la période COVID, les comptages de 2024 montrent que cette reprise reste fragile. Ainsi, en 2024, la fréquentation du Bourgogne a chuté de 4,66%, versus 2023.

#### EVOLUTION 2023-2024 EN %

Bilan de fréquentation  
(janvier à août) –  
Commission locale des  
usagers © VNF



Si les projets envisagés dans le cadre de la présente charte devraient participer à l'attractivité du territoire pour les plaisanciers, le maintien et le renforcement de la fréquentation fluviale passeront nécessairement par une garantie de conditions de navigation favorables. Si le maintien de la navigation sur l'intégralité du canal serait idéal, il est indispensable qu'elle persiste entre Pouilly-en-Auxois et Saint-Jean-De-Losne.

Deux actions principales sont fléchées pour attirer les plaisanciers :

- **L'entretien de la voie d'eau et de ses écluses** afin de garantir une qualité de navigation.
- **La communication sur la nouvelle offre proposée sur la Plaine Dijonnaise** : équipements et services aux plaisanciers, mais également offre de commerces et d'activités à proximité.

#### Descriptif

#### Modernisation du fonctionnement des écluses d'ici 2031 :

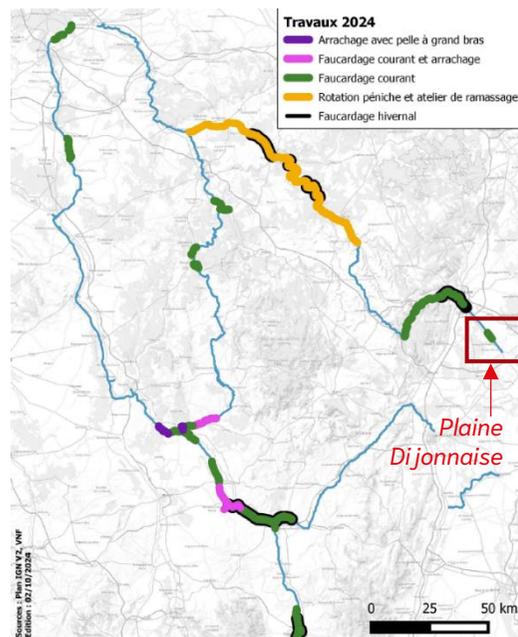
- La portion Dijon – SJDL est le premier tronçon qui fera l'objet d'une modernisation, via l'automatisation de toutes ses écluses. Si cette transformation ne modifiera pas fondamentalement les conditions de navigation des plaisanciers, elle verra progressivement s'atténuer une des composantes emblématiques de la vie du canal : la présence des éclusiers. Par voie de conséquence, les maisons éclusières devraient être libérées de leur fonction, avec le risque de les voir tomber en désuétude.
- Il est important que la modernisation de la voie d'eau s'accompagne d'un plan de valorisation de son patrimoine (écluses et maisons éclusières) afin de conserver sa valeur historique, qui participe pleinement à son attractivité pour les plaisanciers et les usagers des berges.
  - ✓ Par exemple, si les éléments nécessaires à l'activation manuelle des écluses ne seront plus nécessaires, il pourrait être intéressant d'en conserver certains. Ex : les barres de manœuvre en forme de cou de cygne sont typiques du canal de Bourgogne. Un pupitre d'interprétation, apposé à leur côté et explicitant leur usage avec des photos d'époque, permettrait de valoriser l'histoire du canal.
  - ✓ De même, dans le cas où des maisons éclusières seraient libérées de leur fonction VNF et trouveraient une nouvelle vocation, la préservation des caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment devra être un impératif du projet de réhabilitation, dans la mesure où l'état structurel du bâti est pérenne.

#### Poursuite des investissements pour l'entretien régulier de l'infrastructure :

- Travaux de maintenance sur les écluses (ex : remplacement des portes)
- Travaux de réfection des berges (ex : pose de palplanches)
- Travaux de dragage de la voie d'eau, permettant le désensablement de certains secteurs fortement impactés.

## Poursuite des opérations de lutte contre les plantes invasives :

- À ce jour, le tronçon Dijon – SJDL n'est que modérément impacté par le développement des plantes invasives. En 2024, la Plaine Dijonnaise a fait l'objet d'une opération de faucardage préventif, afin de limiter la prolifération de ces espèces invasives.
- Afin de maintenir des conditions optimales pour la navigation, VNF maintiendra des budgets dédiés aux actions de lutte contre ces espèces invasives, dans la limite des budgets alloués.



Plan de synthèse des travaux de lutte contre les plantes invasives mis en œuvre en 2024 © VNF

## Mise en place d'un plan de communication à destination des acteurs de la plaisance :

Pour attirer il est nécessaire de se faire connaître, à travers une identité démarquante. Pour les plaisanciers, la Plaine Dijonnaise doit faire valoir son **caractère de trait-d'union** permettant de joindre deux pôles touristiques importants : Dijon, capitale de la gastronomie et des vins, et Saint-Jean-de-Losne, premier port fluvial intérieur français.

Différentes **actions de communication, à destination des professionnels de la plaisance** (associations de plaisancier, loueurs, gestionnaire de péniche-hôtel), pourront être mises en œuvre :

- Rédaction d'un dossier de presse sur la nouvelle offre de services et d'activités à leur diffuser
- Mise en place d'un éducteur pour leur présenter l'offre (halte nautique équipée, parcours artistique, artisans et savoir-faire de la Plaine Dijonnaise et leur accessibilité depuis le canal)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

LE SALON  
FLUVIAL  
SAINT-JEAN-DE-LOSNE  
25 - 26 - 27 AVRIL 2025

- Présence de la Plaine Dijonnaise les grands rendez-vous du fluvial (salons), idéalement aux côtés des autres territoires ayant mis en œuvre des chartes fluviales valorisant leur territoire.
- À noter qu'il existe actuellement un projet d'ouverture d'une base de location de bateaux sur Dijon. Celle-ci sera en mesure de diriger la clientèle vers la Vallée de l'Ouche et vers la Plaine Dijonnaise. Il sera important de faire connaître l'offre de la Plaine Dijonnaise auprès de ce nouveau loueur.

## Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

Entretien et modernisation de la voie d'eau : VNF

Plan de communication : VNF – EPCI et leurs OT – Organismes de salons fluviaux

Partenaires : autres EPCI du Canal de Bourgogne, Côte d'Or Attractivité, ANPEI (diffusion de la nouvelle offre auprès de leurs adhérents)

## Budgets de référence 2023

Travaux d'entretien et de modernisation de l'infrastructure : 2,6M€ sur l'ensemble du canal de Bourgogne

Opérations de lutte contre les plantes invasives : entre 600 000€ et 800 000 € à l'échelle de l'UTI Bourgogne.

## Fiches actions associées

12. Animation du canal

16. Diffusion de la nouvelle offre auprès des ambassadeurs de la destination Canal de Bourgogne

Degré de faisabilité

Périmètre de réflexion



Annuel



Canal de Bourgogne

## 4/ Installation d'une signalétique informative et directionnelle

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



### Contexte et objectifs

L'absence d'informations à destination des usagers est identifiée comme la lacune majeure de l'itinéraire. L'utilisateur, habitant ou visiteur extérieur, accédant au canal depuis l'une des communes mouillées ou en provenance d'un tronçon du canal amont ou aval à la Plaine Dijonnaise, doit pouvoir trouver des informations essentielles de repérage, de localisation des services, de l'offre touristique proposée par la Plaine Dijonnaise.

L'objectif sera de faire connaître au visiteur du canal ce qui se trouve au-delà du canal, au cœur de la Plaine Dijonnaise, pour l'inciter à se déplacer vers les villages.

### Descriptif

**1<sup>ère</sup> étape** : étude de conception et de définition du plan de jalonnement

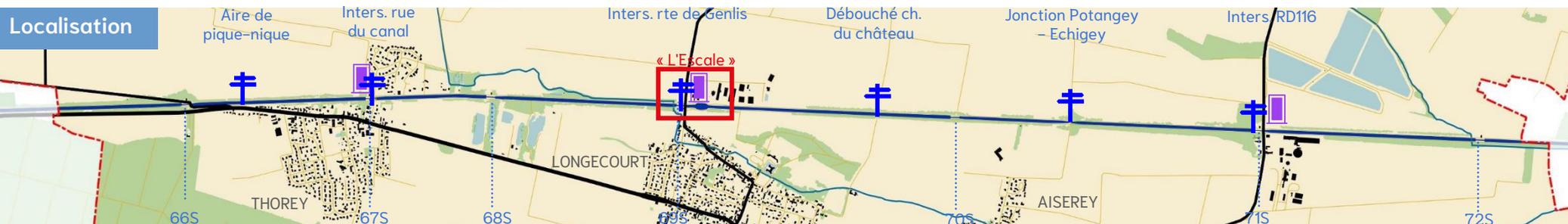
**2<sup>ème</sup> étape** : Installation de deux types de mobiliers de signalétiques :

**+** **Panneaux directionnels \*20-25** (estimation à confirmer dans le plan de jalonnement)

- Le long du canal : au minimum 1 panneau à chaque jonction de chemin ou de sentier
- En accord avec le schéma d'accessibilité et de déplacement, dans les communes mouillées : au minimum 1 panneau au droit des parkings préférentiels identifiés.
- Rechercher de préférence un mobilier nature, qui tranche avec la panneautique directionnelle classique des communes. Ex : totem bois, ou corten (ou matériau de couleur assimilé) en accord avec les panneaux de Léa.

### **Bornes interactives \*2 ou \*3**

- Situées en bordure de véloroute, aux intersections les plus stratégiques, susceptibles de diffuser le plus facilement les flux vers les communes.
- Emplacements à valider avec les services techniques des communes concernées (proximité du réseau électrique) et avec VNF.
  1. Thorey : au droit de la maison 67S
  2. Longecourt : au niveau de la gare d'eau
  3. Simultanément au 2 premières ou dans un second temps : Aiserey – au droit du parking de l'ancienne sucrerie
- Remontée des informations :
  - ✓ touristiques depuis la base de données régionales Décibelles Datas (convention avec le CRT et cotisation 100€/an. Possibilité de devenir contributeur-diffuseur pour alimenter la base de données de la nouvelle offre présente sur la Plaine Dijonnaise (lien à faire avec l'ADT).
  - ✓ des communes (commerces / services) : mises à jour trimestrielles à réaliser par la CCPD
- Faire personnaliser la structure de la borne avec :
  - ✓ Couleur proche du bois ou RAL2525 similaire panneau Léa
  - ✓ Représentation schématique du tronçon Dijon – SJDL et point de localisation de la borne
  - ✓ Nom ou logo « Canal de Bourgogne »
  - ✓ Logo de la CCPD
- Possibilité de coupler la borne avec un plan de ville, pour faciliter le repérage.



## INSPIRATIONS



Intégration logo CCPD

Distance à pied / en vélo évaluée en min

Gravure « Canal de Bourgogne » ou logo



@ Techni Contact

@Cartelmatic

Données techniques :

- Raccordement 220V
- Modem 4G
- Écran 32"
- Structure : L.1,90 à 2,30m \* I.O.70m, personnalisable
- Budget : ~13 000€HT par borne (hors options : caméra de comptage, borne selfie, lecteur NFC)
- Contrat maintenance + matériel : à partir de 697€HT/an



@ Pic Bois

## Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



CCPD et/ou communes

VNF : délivrance d'une CUT (convention d'utilité temporaire), délivrée à titre gratuit, permettant l'installation du mobilier sur les berges.

Partenaires : autres intercommunalités traversées par le Canal de Bourgogne – CD21 – Région BFC

## Pré-requis / Points de vigilance

Dans la mesure où le canal de Bourgogne s'inscrit dans une logique d'itinéraire à l'échelle des 242km qui le constituent, il serait intéressant d'avoir une **cohérence de la signalétique à l'échelle de l'itinéraire** (pour les panneaux directionnels et les totems de village). Ainsi la signalétique directionnelle mériterait d'être pensée collectivement avec l'ensemble des intercommunalités traversées. **À partir d'une gamme de mobilier d'identité « canal », le mobilier de chaque EPCI pourrait comporter une déclinaison graphique pour apposer sa propre identité.**

Nécessite d'associer les services départementaux en amont pour approbation des cahiers des charges de signalétique.

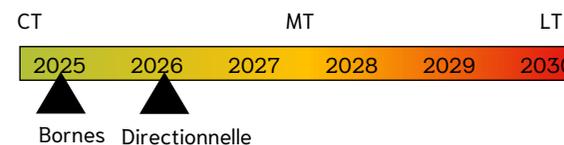
## Fiches actions associées

1. Schéma d'accessibilité et de déplacement

15. Capitaliser sur une identité du produit touristique Canal de Bourgogne

Degré de faisabilité

Périmètre de réflexion



CCPD  
Canal de Bourgogne

## Budget prévisionnel

Étude de conception du mobilier et plan de jalonnement : 5 000 €HT

Fabrication et pose : 65 000 €HT (hors génie civil et coût de raccordement au réseau électrique pour les bornes)

### Contexte et objectifs

Il s'agit de créer là un lieu central, animé, vivant et équipé, un espace de rencontre entre tous les types d'usagers. Unique sur les 9 km de linéaire, il en sera le principal lieu d'attractivité et point de convergence pour tous les usagers : habitants, visiteurs extérieurs, plaisanciers.

Imaginé comme un véritable lieu de vie, « L'Escale » sera proche du canal pour proposer un espace à vocation multiple au bord de l'eau, singulier pour le territoire, tout en étant proche des villages pour inciter les plaisanciers à découvrir et consommer la vie locale.

Halte fluviale, espace public aménagé, guinguette, tenue d'évènements et possibilité d'activités sur l'eau animeront le lieu toute l'année.

### Descriptif

#### 1<sup>ère</sup> étape : identifier un (ou des) lieux potentiel(s)

- **Besoins :**
  - ✓ Être relativement proche des villages pour être aisément accessible par une certaine densité d'habitants, tout en étant un peu à distance des habitations pour éviter les nuisances sonores éventuelles
  - ✓ Disposer d'espace sur les berges pour installer des aménagements,
  - ✓ Être en capacité de se raccorder à l'eau et l'électricité
- **Site pressenti :** à Longecourt, le périmètre amont / aval autour de l'écluse 69S, incluant l'aire de retournement des bateaux (gare d'eau)



Maison de garde 69S et son jardin attenant  
Secteur déjà identifié pour l'amarrage des PH  
Vue sur le château de Longecourt  
Espace disponible de part et d'autre de la gare d'eau  
Bief 70S de 1,6km pour les activités nautiques



Proximité des bâtiments agricoles de Dijon Céréales : nuisances visuelles et sonores (ponctuelles et non prévisibles)  
Maison de garde actuellement louée à un privé dans le cadre d'une COT

#### 2<sup>ème</sup> étape : valider la programmation

- **Équipements à destination des plaisanciers**
  - ✓ Prévoir 2 points d'amarrage + 2 bornes eau / électricité pour des PH : installés dans un secteur calme et paysagé, prévoir point d'apport de déchets à proximité
  - ✓ Prévoir 3 points d'amarrage + 2 bornes eau / électricité pour 3 bateaux privés : dissocié du secteur d'amarrage des PH, limité à 2 nuits, point d'apport de déchets commun aux PH
  - ✓ La halte devra respecter une distance minimale de 100m à l'amont et à l'aval de l'écluse pour le stationnement des bateaux.
- **Installation d'une activité de petite restauration, de type guinguette au bord de l'eau**
  - ✓ Possibilité d'un format de type foodtruck dans l'attente d'une solution bâtie plus pérenne
  - ✓ Identifier le bâtiment idéal : réutilisation d'un bâtiment existant, ou construction d'un nouveau bâtiment

## INSPIRATIONS

- ✓ Proposer une terrasse au bord de l'eau offrant la majorité de la capacité en couverts de la guinguette
  - ✓ Prévoir en intérieur : cuisine, sanitaires \*2 dont 1 PMR, espace accueil, petite salle de restauration ~20pl., en option pour diversifier l'activité : point de vente de produits locaux, 2 points d'accès wifi
  - ✓ Besoin du bâtiment : ~100-120m<sup>2</sup> + terrasse ~50m<sup>2</sup>
- **Coupler à l'activité de restauration une activité de location de petites embarcations ludiques** : cf. action 9.
    - ✓ Besoin d'un espace de stockage / hivernage des embarcations (sur terrain attenant à la guinguette)
    - ✓ Ponton de mise à l'eau
    - ✓ Point accueil, logistique (à coupler au bâtiment guinguette ?)
    - ✓ Location de bateaux-apéros hors période de navigation pour éviter les conflits : 12h-13h et après 19h
  - **Création d'un « deck » en bois et d'un espace de jeux** :
    - ✓ Deck : utilisation en espace scénique pour la tenue de concerts ou événements ; peut être utilisé en journée comme extension de la terrasse de la guinguette ; sur la berge ou en légère avancée sur le canal
    - ✓ Espace de jeux : aménagement d'un terrain de pétanque et d'une aire de jeux pour jeunes enfants en matériau naturels (bois)

### 3<sup>ème</sup> étape : étude de faisabilité technique, financière et juridique

À réaliser sur la base du site choisi et de la programmation arrêtée.

### 4<sup>ème</sup> étape : construction ou rénovation du bâtiment guinguette et réalisation des aménagements annexes

### 5<sup>ème</sup> étape : mise en place d'une DSP pour l'exploitation guinguette / hébergements touristiques / location d'embarcations



@ Terrasse White – Saverne



@ la Chope et le Pichet – Canal de la Garonne



La guinguette du canal – Mas Sainte Puelles



Terrain de pétanque – Paris Plage



« Deck » aménagé en bord de canal.  
À gauche : canal du Midi, à droite Saverne (canal de la Marne au Rhin)

### Estimations financières

#### Investissements (études + travaux) : 1 M€HT comprenant

- Etudes de faisabilité > 90 000€HT
- Installations bollards et bornes, raccordement jusqu'à la RD25 > 270 000 €HT
- Construction du bâtiment guinguette (option 2), hors coût d'acquisition des terrains > 455 000€HT
- Non chiffré : rénovation et extension de la maison de garde 69S – valeur du bâtiment : 73 000€
- Aménagement d'un deck en bois 10m\*7m > 50 000 €HT
- Installation d'une aire de jeux et de molochs pour déchets / recyclage > 115 000€HT
- Aire de service vélo chiffrée dans l'action 11
- Ponton pour location d'embarcations chiffré dans l'action 9

#### Aire service vélo :

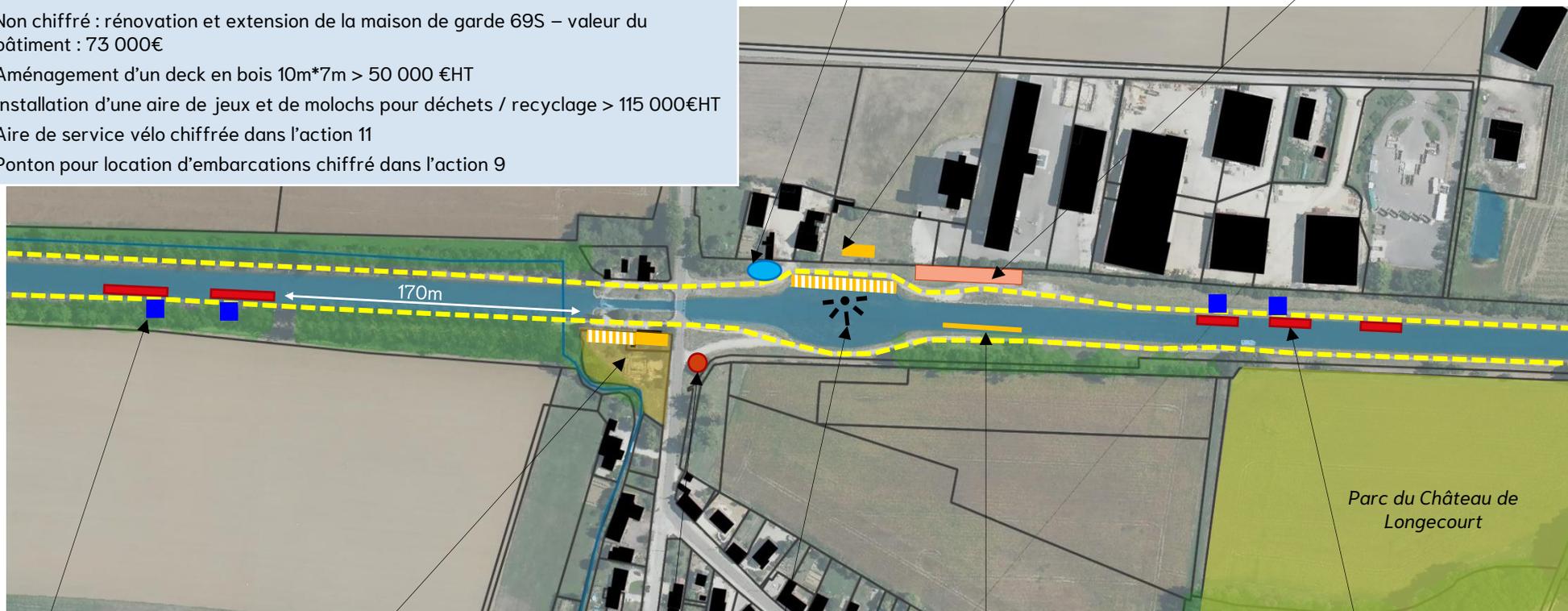
Stationnement  
Bornes de recharge  
Toilette sèche  
Cf. action 11

#### Guinguette – option 2 :

Construction nouveau bâtiment  
Deck en avancée sur l'eau à double usage : terrasse et espace scénique  
Parcelle C656 (privée) – besoin en bâtiment ~120m<sup>2</sup>

#### Espace jeux :

Terrain de pétanque  
10m\*4m min.  
Aire de jeux pour enfants



#### Halte PH :

2 bollards  
2 bornes eau-élec  
Secteur au calme et paysagé, côté contre-halage

#### Guinguette – option 1 :

Extension de la maison de garde 69S  
Terrasse en bord de contre-halage  
Possibilité de proposer de l'hébergement touristique sur le terrain attenant

Point d'apport des déchets

Point de vue dégagé sur le Parc du Château

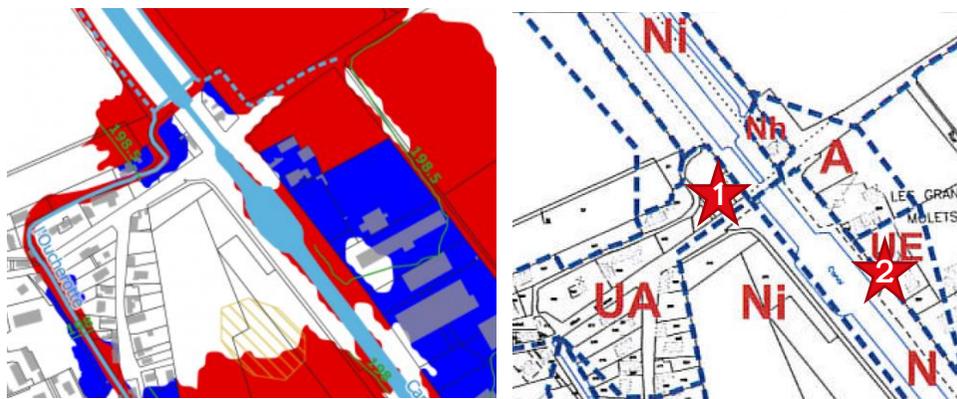
#### Location embarcations :

Ponton de mise à l'eau  
5-7 embarcations en journée  
5-7 embarcations-apéros  
Rechargement de bateaux électriques possible sur les 2 bornes côté contre-halage  
Hivernage des bateaux sur le terrain de la guinguette

#### Halte pénichettes privées :

3 bollards  
2 bornes eau-élec  
Côté halage (proximité des réseaux)

## Cadrage réglementaire – site pressenti – Longecourt :



Plan de Prévention des Risques Naturels

PLU de Longecourt

- Option 1 – maison de garde : en zone UA, compatible avec un projet de restauration. Le zonage des risques ne pose pas d'incompatibilités avec la création d'une terrasse et d'hébergements insolites.
- Option 2 – parcelle C656 : en zone UE, possibilité de construction d'un bâtiment dédié à de la restauration à confirmer. En zone bleue du PPRN, pas d'incompatibilité à la construction.

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

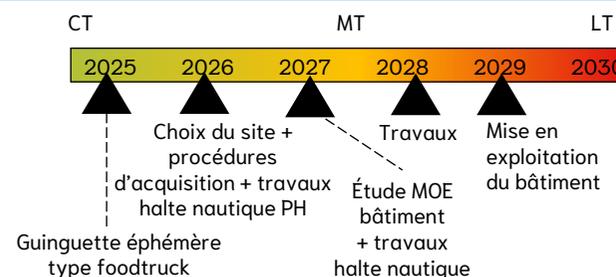
- Construction ou rénovation du bâtiment guinguette : CCPD ou Communes
- Exploitation guinguette, hébergements touristiques, locations d'embarcations : privé dans le cadre d'une DSP
- Installation des équipements à destination des plaisanciers : VNF et/ou Région BFC

### Pré-requis / Point

- Le site pressenti à Longecourt est en partie dans le périmètre de protection des abords du monument historique du château. Les constructions et aménagements de « L'Escale » seront donc soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Visite de site CCPD/VNF pour envisager l'ensemble des travaux et la compatibilité avec les activités de VNF.
- Délivrance d'une CUT (à titre gracieux) pour les différents aménagements et de COT (moyennant une redevance) pour le déploiement d'activités à titre commercial.
- Il pourrait être envisager que VNF contractualise avec la CCPD pour l'ensemble du site de l'Escale et qu'ensuite la CCPD soit libre d'organiser l'espace « Escale » comme il l'entend sous conditions de respecter les prescriptions techniques de VNF (ex : choix du gérant, choix du mode de gestion, etc...)

### Degré de faisabilité

### Périmètre de réflexion



CCPD

### Fiches actions associées

9. Mise en place d'une activité de location de petites embarcations ludiques

13. Développement d'une offre d'hébergements destinée aux courts-séjours

## 6/ Accueil d'un tiers-lieu flottant

### Contexte et objectifs

Le canal manque actuellement de points d'intérêt et d'attractivité. Ne disposant pas de bâti d'ampleur suffisante pour accueillir un équipement vivant à l'année, il est proposé que la Plaine Dijonnaise accueille un tiers-lieu flottant, proposant des services tant à destination des habitants que des touristes. Emblème du canal de Bourgogne, la péniche de type Freycinet est toute désignée. Elle accueillera un équipement culturel à destination des usagers locaux et des services dédiées à la clientèle touristiques.

Elle pourra se déplacer de village en village, où elle restera amarrée pour quelques jours. Véritable emblème du canal en Plaine Dijonnaise, son apparence sera singulière pour être aisément identifiable par tout un chacun.

### Descriptif

#### 1<sup>ère</sup> étape : recenser les besoins

- Identifier les éventuels équipements à destination des habitants, manquants sur la CCPD (ex: médiathèque, ludothèque, café littéraire)
- L'équipement culturel, de type salle de spectacle, pouvant accueillir une programmation de concerts, pièces de théâtres, expositions,...., pourrait être une piste de programmation.
- Valoriser le pont de la péniche comme terrasse pour une activités de bar, petite restauration, brunchs.
- Proposer un point d'accueil touristique en période estivale (brochures et renseignements)
- Permettre la privatisation de la péniche pour accroître les recettes.

#### 2<sup>ème</sup> étape : valider l'opportunité

- Proposer un AMI sur la base d'un programme sommaire
- OU réaliser un sourcing auprès des acteurs culturels régionaux pour identifier de potentiels porteurs de projet

#### 3<sup>ème</sup> étape : concrétiser le projet

- Collaboration EPCI – VNF – futur exploitant : recherche de péniche, de financements et démarches administratives.
- Relayer les informations relatives à la programmation et aux possibilités de privatisation une fois l'équipement en place.

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et p

- Acquisition de la péniche : regroupement d'EPCI
- Rénovation et aménagement intérieur de la péniche : regroupement d'EPCI ou futur exploitant
- Exploitation : privé ou association dans le cadre d'une DSP
- Partenaire technique pour le montage du projet : Service Développement de la Voie d'Eau (SDVE) de VNF
- Partenaires financiers : solliciter le soutien financier des collectivités (à l'investissement et au fonctionnement), dans une logique d'aide au développement d'activités culturelles et touristiques sur les territoires ruraux (communes, CCPD, CD21, Région BFC).

### Pré-requis / Points de vigilance

- L'idée de mettre en place une péniche culturelle ayant été évoqué par plusieurs EPCI, il serait intéressant de se regrouper pour mutualiser l'investissement à l'échelle des EPCI du versant Saône, et d'envisager une péniche itinérante faisant escale dans les différents EPCI
- Procédure : délivrance par VNF d'une COT (convention d'occupation temporaire), avec versement d'une redevance annuelle (min. 10 000€ + pourcentage du CA)
- Pour que les usagers puissent monter à bord, il est nécessaire que les aménagements soient aux normes des ERP.
- Attention à la nécessité de recruter du personnel qualifié (pilotage et transport de passagers ?)
- Se rapprocher en amont de la réflexion du Service Culture et Evènements Culturels du CD21 afin de s'inscrire dans les dispositifs d'accompagnement (ex : ingénierie);

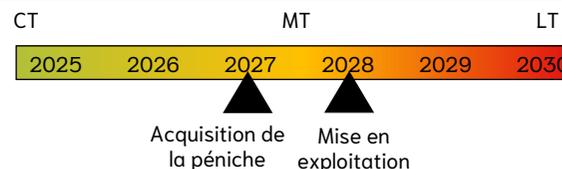
### Budget prévisionnel

Achat d'une péniche d'occasion de type Freycinet : 300 000 €TTC minimum pour une péniche en bon état, hors coûts de rénovation et d'aménagement intérieur. Tous les projets de type péniche-culturelle font appel à du mécénat et des subventions des collectivités supports.

### Degré de faisabilité

/

### Périmètre de réflexion



EPCI du Versant Saône

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



**La péniche « Cancale » amarrée au Port du Canal à Dijon**

- Gestion associative au départ, transformé en SARL – SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) avec 200 sociétaires, 7 salariés, 80 bénévoles
- Investissement initial : 594 000€
- Recettes annuelles : 402 000€, 40 000 visiteurs
- Budget de fonctionnement : 400 000€ (75% CA – 25% subventions)
- En activité de 2009 jusqu'à août 2023
- Évènement culturel (jusqu'à 200/an) : concerts, spectacles vivants (théâtre, contes, lecture, cirque), expositions, conférences, etc.
- Privatisation possible : 600€HT / jour
- Bar restaurant sur le pont terrasse et à quai
- Cale aménagée de 132m<sup>2</sup> dont salle de spectacle avec scène de 85m<sup>2</sup>, cuisine, sanitaires, stockage – jauge 100 pers.



**Plan de financement**

- 160 000 € : apport famille Magnen.
- 250 000 € : emprunt Crédit coopératif (sur 15 ans)
- 50 000 € : subvention d'investissement du conseil régional (service économie sociale et solidaire, ESS).
- 20 000 € : subvention d'investissement conseil régional (service environnement).
- 20 000 € : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, aide à l'équipement scéno-technique.
- **Total** : 500 000 €.

**Aides au démarrage**

- 15 000 € : subvention conseil régional (service ESS).
- 15 000 € : prêt de la Société d'investissement de France active<sup>5</sup> (Sifa).
- 15 000 € : prêt de la Société coopérative de développement et d'entraide<sup>6</sup> (Socoden).

**Le « Barboteur » – Paris**

- Péniche itinérante se déplaçant sur un parcours identique chaque semaine entre Paris, Bobigny et Pantin (péniche de moins de 20m facilitant la navigation)
- De couleur jaune soleil aisément reconnaissable, la péniche se connecte au quai. Le bar et les spectacles se déroulent sur la péniche, mais les usagers restent sur les quais
- Scène de spectacle tournée vers les musiques actuelles et bar pour un moment festif au bord de l'eau.



**La « Scène des Quais » – Auxerre**

- Café-théâtre en activité depuis 2019, amarré à Auxerre et déplacé dans d'autre port pour des périodes ponctuelles
- Portage associatif, asso ARTEM
- Investissement initial : 430 000€
- Spectacles vivant avec programmation adultes et enfants – tarifs de 6,50€ à 22€
- Privatisation possible
- 15 000 visiteurs / an
- Salle de spectacle, jauge 90 pers. – transformable en restaurant de 48 couverts ; espace bar et cuisine de 24m<sup>2</sup> ; terrasse de 55 pers.



## 7/ « Les Pauses-Nature » de la Plaine Dijonnaise

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



### Contexte et objectifs

Sur sa partie Sud, entre les écluses 69S (Longecourt) et 72S (Aiserey), la Plaine Dijonnaise propose un linéaire de canal préservé et particulièrement calme, éloigné de la vie urbaine et des axes circulés. Il est propice à prendre le temps de faire une pause, à profiter du silence pour se ressourcer et à écouter les bruits singuliers de la faune, de la flore et de l'eau. Or actuellement sur cette portion de canal, aucun aménagement n'incite à s'arrêter (absence totale de mobilier).

L'objectif est de créer quelques points légèrement aménagés, sortes de « bulles de repos » invitant à profiter d'un instant de pause au bord du canal. Elles permettent aux visiteurs (promeneurs, cyclistes, pêcheurs ou plaisanciers) de faire une pause, s'asseoir ou s'allonger, se rencontrer et échanger.

### Descriptif

« Les Pauses-Nature », au nombre de 6, sont installées de part et d'autre du canal. De conception à la frontière entre le mobilier urbain et l'œuvre artistique naturelle, chacune a son identité et sa particularité, mais toutes se retrouvent dans l'homogénéité des matériaux employés, de caractère proche de la nature (ex : bois, pierre), et dans leur qualité d'intégration paysagère.

### 7.1/ « Le Havre »

- Côté contre-halage, en amont de l'écluse 72S
- À destination des promeneurs et des plaisanciers
- Installation d'1 point d'amarrage pour les bateaux ou réutilisation d'un amarrage existant
- Aménagement d'1 espace de pique-nique

### Inspirations



- Pré-requis : identifier un site entre l'ancienne sucrerie et l'écluse 72S, où l'état de la berge est propice à recevoir l'amarrage régulier d'un bateau

### Localisation



## 7.2/ « La Maison 70S »

- Côté véloroute, en lieu et place de l'ancienne maison éclusière 70S, qui a été rasée.
- Aménagement d'un abri ouvert d'environ 10-15 m<sup>2</sup> pour se protéger de la pluie ou du soleil, avec table et bancs à l'intérieur
- Par ses choix architecturaux et sa symbolique, elle rappellera l'ancienne présence d'une maison éclusière sur ce site.
- À destination des cyclistes

## 7.3/ « Le Ponton »

- Côté contre-halage, proche de la RD116 et des parkings existants
- À destination des pêcheurs, accessible au PMR
- Aménagement d'un ponton de pêche de 3m\*5m, entièrement en bois, en légère avancée au-dessus du canal
- Elles sont au nombre de 2 et localisées près des parkings existants (aire de pique-nique de Thorey et ancienne sucrerie à Aiserey).
- Leur facilité d'accès permettra au PMR d'avoir accès à cette pratique.



Inspirations

## 7.4/ « Le Refuge »

- Côté contre-halage, il sera le pendant de « La Maison 70S », mais à destination des promeneurs ou randonneurs
- Aménagement d'un abri ouvert d'environ 10-15 m<sup>2</sup> pour se protéger de la pluie ou du soleil, avec table et bancs à l'intérieur

## Maison 70S – Inspirations



© Pic Bois



Can'halte © Charpentes Armoricaïnes

## 7.5/ « La Bulle »

- Côté contre-halage, assez éloigné de « L'Escale » pour ne pas en avoir l'impact sonore
- Installation d'un mobilier bois de type « bulle couverte », permettant de s'allonger à l'ombre, entre 4m et 5m d'emprise diamétrale
- À destination des promeneurs



Inspirations

© Pic Bois

## Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

CCPD et/ou communes : installation et entretien du mobilier

VNF : installation et entretien de la berge et du point d'amarrage du « Havre »

Partenaires : associations de pêche pour la mise en œuvre technique et financière du « Ponton » – Ecole des Beaux Arts de Dijon pour la conception des « Pauses »

## Pré-requis / Points de vigilance

L'implantation des mobiliers / équipements se fera exclusivement sur l'emprise du DPF. Ils seront installés hors bande de 3m de circulation aménagée sur le contre-halage et hors emprise de la véloroute. Ils ne devront pas entraver la circulation des véhicules de services de VNF.

Si chaque mobilier aura sa singularité, ils devront être conçus conjointement pour proposer une ligne cohérente, de laquelle se dégagera une identité Plaine Dijonnaise. Une étude de conception globale sera ainsi nécessaire.

Procédure et démarche préalables à l'installation des mobiliers :

- Réunion sur le terrain CCPD / VNF pour valider les travaux et la localisation exacte de chaque mobilier.
- Délivrance par VNF d'une CUT (convention d'utilité temporaire), à titre gracieux, permettant la mise en place définitive des mobiliers. Il y sera précisé les conditions de mise en place des mobiliers ainsi que les modalités d'entretien.

Concernant la collecte des déchets, nous ne préconisons pas l'installation de point de collecte au droit de chaque « pause-nature ». Un point d'apport volontaire (déchets et recyclage) est prévu dans le cadre de « l'Escale ». Pour le reste du linéaire nous préconisons de privilégier la sensibilisation des usagers à emporter leurs déchets pour ne pas démultiplier les points de collecte. C'est la solution préconisée sur la plupart des sites touristiques ces dernières années.

## Budget prévisionnel

Étude de conception : 5 000 €HT (pourrait être intégrés aux études de conception du parcours artistique – action 8)

Fabrication et pose : 105 000 €HT

## Fiches actions associées

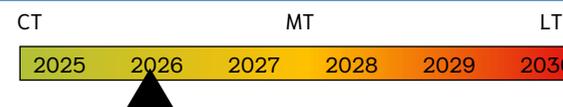
### 8. Déploiement d'un parcours artistique et touristique

Le mobilier constitutif des pauses-nature pourrait constituer des « œuvres » du parcours artistique

11. Installation de services et équipements pour les randonneurs (à pied et en vélo)

## Degré de faisabilité

## Périmètre de réflexion



CCPD

## 8/ Déploiement d'un parcours artistique et touristique

### Contexte et objectifs

Le canal est riche d'une histoire et d'un patrimoine de plus d'un siècle d'existence, aujourd'hui peu mis en valeur. La création d'un parcours artistique et touristique au fil de l'eau aura un double objectif :

- Valoriser cette infrastructure singulière et identitaire de la Plaine Dijonnaise, et les liens étroits qu'elle tisse avec le territoire et ses habitants.
- Jalonner le linéaire de points d'intérêt pour venir en rupture avec la rectitude et la rigidité de ce tronçon du canal.

### Descriptif

S'orientant vers un parcours d'œuvres d'art, celui-ci devra se mettre au service de la valorisation du territoire, du patrimoine du canal et des villages.

Centré sur le chemin de contre-halage, il sera composé de 6 à 7 œuvres d'art et pourra intégrer, entre-autres, les mobiliers des « Pauses-Natures » (action 7).

Pour réaliser ce parcours artistique, plusieurs étapes-clés :

1. Réaliser une étude (potentiellement par une AMO compétente) pour définir les objectifs, les cibles, les sujets de valorisation, le projet artistique.
2. A partir de ce brief, cette même AMO pourra se mettre à la recherche d'artistes et construire les intentions artistiques ; puis définir un programme artistique précis (nombre d'œuvres, dimensions, lieux d'implantation, contraintes techniques d'installation et d'entretien éventuelles, etc.).
3. Une fois le programme artistique validé par la CCPD et VNF, les artistes pourront se lancer dans la création des œuvres, dans le respect des règles de l'art public.
4. Toujours en concertation avec la CCPD et VNF, l'AMO accompagnera ou exécutera les travaux de préparation des points d'ancrage avant d'effectuer l'acheminement des œuvres, leur installation et leur sécurisation sur site.
5. La dernière étape consistera à produire les éléments de promotion (photos, vidéo, dossier de presse, signalétique) qui pourront être ensuite transmis aux partenaires.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- CCPD et VNF : co-maîtrise d'ouvrage
- DRAC BFC ou association ou prestataire : AMO
- Autres EPCI du versant Saône pouvant être intéressés par la mise en œuvre de ce type de projet
- Partenaire : Ecole des Beaux Arts Dijon

### Pré-requis / Points de vigilance

**L'art contemporain peut parfois être peu accessible au plus grand nombre, voire élitiste. Nous veillerons à accueillir des œuvres qui soient compréhensibles par toutes et tous, et qui s'intègrent parfaitement dans l'environnement naturel préservé qui les accueille.**

L'implantation des œuvres devra tenir compte des contraintes d'exploitation du canal par VNF, mais aussi de sécurité pour les usagers – en particulier sur les plateformes des écluses.

Une réunion sur site avec VNF sera nécessaire pour valider le positionnement des œuvres, tout comme la délivrance d'une CUT.

**Il est indispensable que le projet de parcours artistique tienne compte et intègre pleinement le patrimoine principal du canal : les écluses et les maisons éclusières de type Forey, dont l'architecture de qualité est un gage d'attractivité de ce tronçon du canal. Si toutes ne pourront avoir une seconde vie après leur libération, il est impératif qu'elles soient maintenues sur site et que leur architecture soit valorisée : rénovation de façade, travail de trompe l'œil, mise en lumière,... sont autant de pistes, qui permettront d'intégrer ce patrimoine au parcours artistique et touristique.**

### Fiches actions associées

5. « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise

7. « Les Pauses-Nature » de La Plaine Dijonnaise

10. Développement d'itinéraires de randonnées à vocation sportives, ludiques et de découverte

16. Diffusion de la nouvelle offre auprès des ambassadeurs de la destination Canal de Bourgogne

# Inspirations

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-20000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



Attention, il ne s'agit là que d'éléments d'inspiration, des idées qui sembleraient correspondre au lieu et à l'environnement. Le travail artistique définira l'œuvre qui devra prendre place sur chaque espace, dans le respect du projet imaginé en étape 1 de cette fiche action.



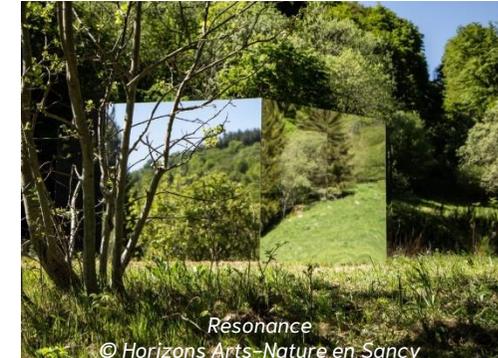
Street art au cœur de Thorey



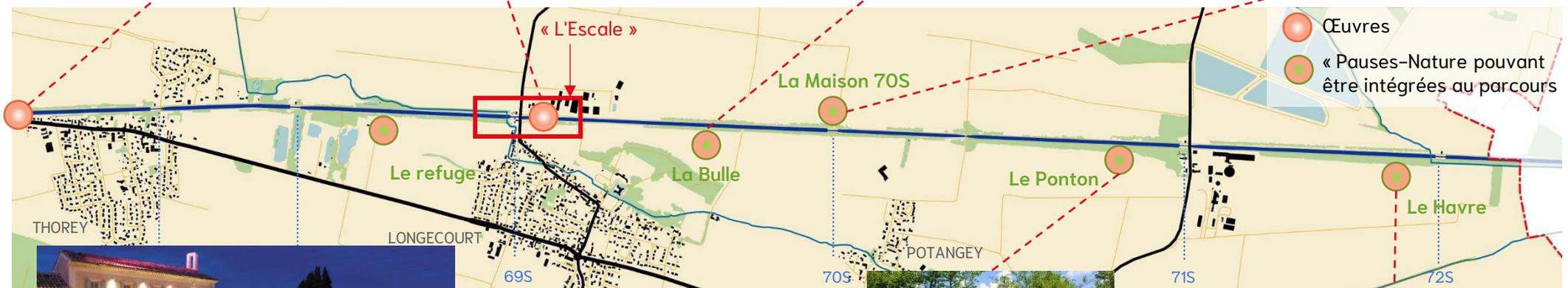
Street art monumental sur les silos de Longecourt



Horizons basculés © Horizons Arts-Nature en Sancy



Résonance © Horizons Arts-Nature en Sancy



Mise en lumière des maisons éclésières et des écluses sur le canal du Midi



Pollen © Horizons Arts-Nature en Sancy



Regard sur la plaine © Horizons Arts-Nature en Sancy

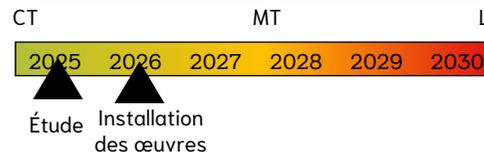


## Budget

Etude : 10 000 €HT  
Création : à partir de 15 000 €HT/œuvre

Installation : à partir de 3 500 €HT/œuvre  
Promotion : Min 3 000 €HT

## Degré de faisabilité / Périmètre de réflexion



## 9/ Location de petites embarcations ludiques

### Contexte et objectifs

La pratique d'une activité nautique sur le canal, autre que la plaisance, est une demande récurrente des habitants et visiteurs occasionnels. Pour répondre à cette demande, une activité de location de petites embarcations, destinée à un public familial, sera proposée au départ de « L'Escale ».

L'objectif sera soit de découvrir la navigation, les paysages et les aménagements des bords du canal depuis l'eau, soit de passer un moment convivial sur l'eau.

### Descriptif

Mise en place d'une activité de location de pédalos ou bateaux électriques offrant aux visiteurs de découvrir les joies du nautisme, d'un pique-nique sur l'eau, ou une étape du parcours artistique (action 8), visitée depuis l'eau. Des bateaux-apéros prolongeront la terrasse de la guinguette de « L'Escale » (action 5) pour une soirée privilégiée sur l'eau.

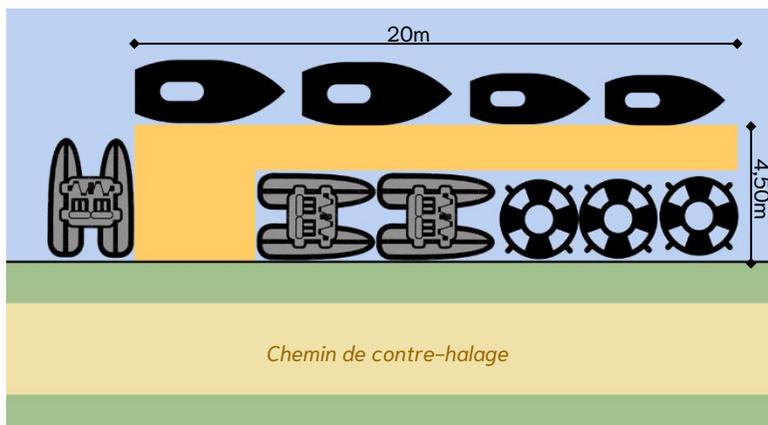
- Aménagement d'un **ponton d'amarrage** dans le cadre de l'aménagement de « L'Escale » permettant d'accueillir une dizaine d'embarcations.

- Activité de location de 2 typologies d'embarcations :

Petits bateaux électriques :

- ✓ 5 à 7 pers. (4m à 5m de long)
- ✓ Sans permis
- ✓ Location 1h à 2h (35€ à 50€)
- ✓ Obj : découverte navigation / paysages

Plan sommaire de l'aménagement du ponton :



Pédalos ou bateaux bouées:

- ✓ 4 à 6 pers.
- ✓ Sans permis
- ✓ Location 1h ou 2h (22€ à 40€)
- ✓ Idéalement navigation sur le bief entre les écluses 69S et 70S (1,6km) – entre 40min et 1h de navigation – passage des écluses interdit

- ✓ Obj : moment convivial sur l'eau, pour la guinguette de « L'Escale »
- ✓ Uniquement en dehors des horaires de navigation (12-13h ou après 19h)

### Localisation

Le bief 70S semble le plus indiqué pour recevoir ce type d'activités :

- La largeur de la gare d'eau permet d'envisager l'installation d'un ponton d'amarrage des embarcations.
- Le rechargement des bateaux électriques pourra se faire via les bornes installées pour la halte des pénichettes.
- Le bief propose 1,6km de navigation, soit 3,2km aller-retour, offrant 40min à 1h de navigation.

### Pré-requis / Points de vigilance

- L'implantation précise du ponton doit être étudiée dans le cadre de l'étude de faisabilité globale de « L'Escale » (action 5). Il doit nécessairement se trouver à proximité d'une borne électrique pour permettre le rechargement des bateaux.
- La location d'embarcations étant une activité commerciale exercée sur DPF, elle nécessite une mise en concurrence : Appel A Projet AAP ou Manifestation d'Intérêt Spontanée MIS (dans le cas où un porteur de projet aurait été identifié en amont).
- Mise en place d'une COT (convention d'occupation temporaire) par VNF, cadrant les conditions d'exploitation et le montant de la redevance (ex : 1000€/an pour un ponton de 20\*5m)
- Lancement d'un AMI pour vérifier l'intérêt des socio-professionnels, puis passation de marché via un AAP.
- Au vu de l'estimation des recettes prévisionnelles, l'activité seule n'apparaît pas rentable. Elle devra nécessairement être couplée à une autre activité (ex : la guinguette).
- Il conviendra d'identifier un secteur d'hivernage des bateaux.
- Dijon Métropole prévoit de mettre en place une DSP multisites, qui permettra de démultiplier les points de location La Plaine Dijonnaise pourrait pleinement bénéficier de cette DSP en accueillant un point de location sur son territoire

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

S<sup>2</sup>LO

## INSPIRATIONS



### Apéro Pédalo

Pédalo avec panier apéro sur le Canal de Nantes à Brest @ Canal Kayak



Apéro Boat : 200€ / 6 pers (location, panier apéro, assurance, nettoyage) @Boatexperience.be

## RÉFÉRENCES :

### Domaine de l'Haliotis à Tanlay :

Location bateaux électriques, canoës, pédalos et rosolies sur la berge, navigation sur un bief de 2,5km.



### Une Belle Aventure à Dole : Location

de bateaux électriques. Navigation sur le Doubs depuis le port de Dole.



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

et partenaire(s)

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



## Maîtrise(s) d'ouvrage(s)

Installation du ponton : soit futur exploitant, soit CCPD/VNF dans le cadre de la mise en place d'une DSP pour l'exploitation.

Exploitation de l'activité : privé

Partenaires :

- VNF pour les autorisations d'occupation et d'activités
- CCPD et OT voisins pour la communication sur l'activité
- Activité en collaboration avec le gestionnaire de la guinguette de « L'Escale », voire gestion mutualisée.
- Région BFC, dans le cadre du soutien à l'équipement et à l'animation de l'itinéraire ?

## Estimations financières

**Investissements** à la charge du privé : 93 000 €HT pour un ponton et 10 embarcations neuves (peuvent être achetés d'occasion), hors investissements pour la borne électrique (chiffré dans la halte des pénichettes de l'action 5).

**Recettes prévisionnelles** : entre 13 000€ et 16 000€ pour une exploitation du 01/05 au 15/09 (hors recettes liées au panier apéro).

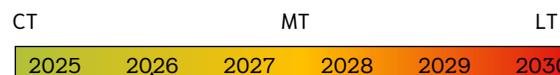
## Fiches actions associées

5. « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise

13. Développement d'une offre d'hébergements destinée aux courts séjours

Degré de faisabilité

Périmètre de réflexion



CCPD

## Contexte et objectifs

Le canal est aujourd'hui absent de la carte des randonnées locales, qu'elles soient pédestres ou cyclistes. Avec la présence de la véloroute et le réinvestissement du chemin de contre-halage, les berges du canal offrent des espaces dédiés, propices aux pratiques de randonnées : à pied et en vélo.

De nombreux chemins blancs, praticables à pied et à VTT/VTC, parcourent les communes et sont propices à la découverte des patrimoines locaux.

Pour faire entrer en résonance le canal et les villages, des boucles de randonnées seront balisées. Elles emprunteront les berges du canal et s'en éloigneront pour pénétrer dans les villages et partir à la découverte de la Plaine Dijonnaise.



Circuit des 3 lavoirs, circuit du Héron, Circuit de la coulée verte, 3 boucles à Ouges qui invitent à s'éloigner du canal pour visiter le village.

## Descriptif

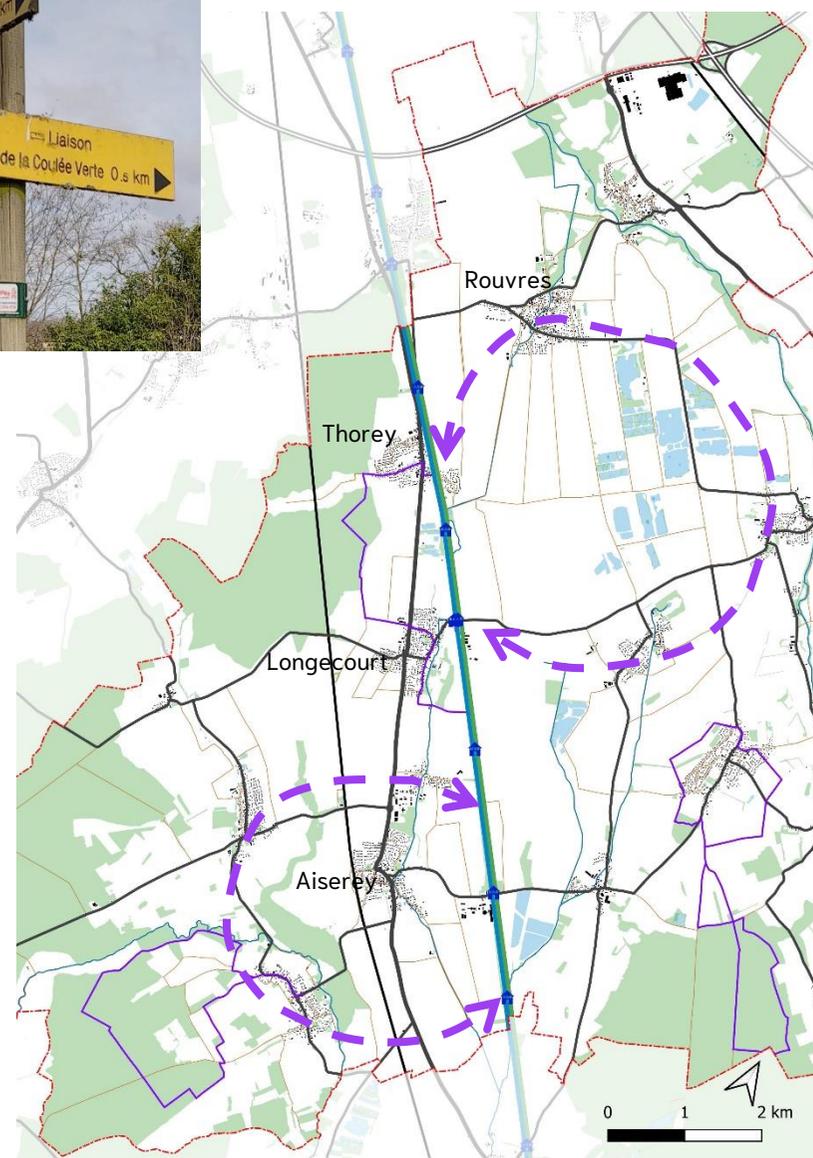
Plus poussées que des itinéraires de randonnées classiques, chaque boucle sera jalonnée d'équipements ou de mobilier, pour faire vivre au pratiquant une véritable expérience. Nous en avons identifié 3 :

- Sportive (parcours avec des agrès sportifs),
- Pédagogique (sentier d'interprétation),
- Ludique (jeu de piste).

*Remarque : les chemins blancs, supports des 3 sentiers devraient permettre de les rendre accessibles à tous et de prétendre à la labellisation Tourisme et Handicap, une offre actuellement lacunaire sur le Département.*

Pour chacune de ces boucles, le mode opératoire sera similaire :

1. Identifier un itinéraire reliant le canal et les villages, et mettant en valeur les patrimoines naturels, architecturaux et/ou les savoir-faire (sauf pour l'itinéraire sportif),
2. Définir un point de départ/arrivée,
3. Faire l'inventaire des éléments à valoriser (sauf pour l'itinéraire sportif), et le nombre de stations d'arrêts pour les 3 itinéraires,
4. Rédiger un cahier des charges faisant état des besoins (aménagement de l'itinéraire, signalétique, agrès sportifs, dispositifs d'interprétation et outil support du jeu de piste)
5. Se faire accompagner pour la conception, la réalisation et la pose des aménagements (ex : solliciter les Comités Départementaux Sportifs pour un accompagnement dans le cadre de prestations de services),
6. Référencer l'offre auprès des Offices de Tourisme voisins, sur l'application *Balades en Bourgogne* (Côte d'Or Attractivité) et promouvoir l'offre en ligne.



## INSPIRATIONS



Différents dispositifs d'interprétation du patrimoine, du plus descriptif au plus ludique.



Terra Aventura, circuit de géocaching en Nouvelle-Aquitaine ou Jur'aventures, une application mobile d'ExplorGames®



Parcours sportif accessible à tous le long de la Via Rhôna



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et porteur(s)



ID : 021-200000925+20250417+17\_04\_2025\_06-DE

CCPD / Communes : maîtrise d'ouvrage

OTI voisins : promotion

CD21 et Côte d'Or Attractivité : inscription des boucles de randonnée pédestre éligibles au PDIPR et référencement sur l'application *Balades en Bourgogne*

### Pré-requis / Points de vigilance

En amont de la réflexion, se rapprocher du service Sports et Evénements sportifs du CD21 pour anticiper la procédure et les critères en vue d'une inscription de ces itinéraires au PDIPR.

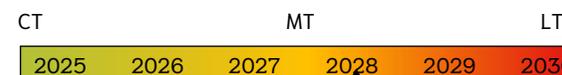
Cette inscription au PDIPR est par ailleurs un pré-requis pour que les itinéraires figurent sur l'application *Balades en Bourgogne*.

### Fiches actions associées

1. Le Schéma d'accessibilité et de liaisons
2. Déploiement d'un plan d'aménagement et d'entretien du contre-halage
4. Installation d'une signalétique informative et directionnelle
7. « Les Pauses-Nature » de La Plaine Dijonnaise
11. Installation de services et équipements pour les randonneurs (à pied et en vélo)
16. Diffusion de la nouvelle offre auprès des ambassadeurs de la destination Canal de Bourgogne
17. Suggestion de « court-séjour clés-en-main »

Degré de faisabilité

Périmètre de réflexion



CCPD / Communes

### Budget prévisionnel

Etudes : 8 000 € HT / itinéraire  
Sentier pédagogique : 15 000 €

Sentier ludique : 30 000 € HT  
Sentier sportif : 20 000 € HT

# 11/ Installation de services et équipements pour les randonneurs (à pied et à vélo)

## Contexte et objectifs

Afin de compléter l'offre d'itinérance à pied ou à vélo du Canal de Bourgogne entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne, ce nouveau tronçon de voie verte doit se doter de services pour répondre aux besoins de ces nouveaux usagers et ainsi les inciter à s'arrêter sur le territoire par la même occasion.

## Descriptif

Dans son rôle de voie d'itinérance et de promenade à pied et à vélo, le Canal de Bourgogne devra être jalonné par des haltes apportant des services aux usagers. Bien entendu ces services ne profiteront pas seulement aux cyclistes, mais à l'ensemble des usagers sur terre, comme sur l'eau.

CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS VÉLO SELON LEUR IMPORTANCE, SUR LES AIRES DE SERVICES ET LES HALTES-REPOS

REPARTITION	AIRE DE SERVICES Tous les 20 à 30 km environ	HALTES - REPOS Tous les 10 km environ
TABLE DE PIQUE-NIQUE	● ● ●	● ● ●
STATIONNEMENT VÉLO	● ● ●	● ● ●
POINT D'EAU POTABLE	● ● ●	●
SANITAIRES	● ● ●	●
RELAIS INFORMATION SERVICES	● ●	●
ABRI	● ●	●
CONSIGNE BAGAGE SÉCURISÉE	● ●	●
POUBELLES	●	●
ATELIER D'AUTO-RÉPARATION ET D'ENTRETIEN	●	●
POINT DE RECHARGES	●	●
BORNE WIFI	●	●
AIRE DE JEUX	●	●
BANC	●	●

Légende  
 Équipement indispensable ● ● ● ● ●  
 Équipement recommandé ● ● ● ● ●  
 Équipement facultatif ●

Vélo & Territoires a défini deux niveaux d'aménagement :

- L'aire de services, très qualitative, pouvant accueillir de nombreux pratiquants, avec un abri, sanitaires et point d'eau potable.
- La halte, plus minimale doit permettre un stationnement des vélo et pause pique-nique sur tables adaptées.

© Vélo & Territoires



### 4 points de location vélo :

- En partenariat avec un commerçant du territoire, la mise en place d'un service de location de vélo permettra aux habitants et visiteurs de réserver en ligne et de louer des vélos pour profiter de la véloroute
- Suite à la réservation les vélos et les équipements de sécurité afférents seront livrés au niveau de commerçants partenaires choisis par le client, soit au niveau de la guinguette de l'Escale soit dans un commerce de Thorey, Longecourt ou Aiserey



### 1 halte de repos vélo :

- Simplement équipée, elle offrira un lieu de pause bucolique abrité sur le linéaire de la véloroute.
- De manière intégrée, elle proposera des stationnements vélo, un abri pour se protéger du soleil, de la pluie ou du vent (cf. Maison 70S de l'action 7) et un espace de repos avec table de pique-nique et bancs.



### 1 aire de services vélo :

- Localisée au niveau de l'Escale, elle permettra aux cyclistes de faire une pause, de prendre un verre à la terrasse de la guinguette, tout en disposant de services qui leurs seront dédiés : racks de stationnement, une station de réparation vélo, une borne de recharge VAE et toilette sèche.
- Ils bénéficieront des équipements complémentaires déjà présents sur le secteur : aire de pique-nique, poubelles, aire de jeux pour enfants, borne interactive d'informations – services, eau accessible sur les bornes de la halte nautique.

## Localisation



## INSPIRATIONS



Station de recharge autonome © Ecoload



Halte de repos



Aire de services



Relais d'Information Touristique



Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

CCPD et/ou communes : maîtrise d'ouvrage

Et/ou porteur de projet privé pour la location de vélos (ex : La Vélo Vie ; Vélo Vitamine)

CD21, Région BFC : promotion / ADEME : Financier potentiel

### En complément

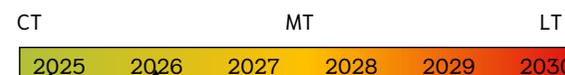
Les aires de services et les haltes sont des points essentiels, qu'il est possible d'agrémenter d'informations touristiques ou de thématiser. L'Escale, avec la présence de la borne d'information interactive est ainsi toute désignée. Les cyclistes ont posé leur vélo et sont désormais attentifs à l'offre touristique environnante proposée sur la borne, et à ce que leur offre ce secteur animé : un verre sur la terrasse de la guinguette pendant la recharge de son vélo, s'essayer à la navigation en louant une petite embarcation électrique.

### Fiches actions associées

1. Le Schéma d'accessibilité et de liaisons
5. « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise
7. « Les Pauses-Nature » de La Plaine Dijonnaise
16. Diffusion de la nouvelle offre auprès des ambassadeurs de la destination Canal de Bourgogne
17. Suggestion de « court-séjour clés-en-main »

Degré de faisabilité

Périmètre de réflexion



Location Aire de service de vélos Halte de repos



CCPD

### Budget prévisionnel

- 4 points de location vélo : portage par un privé
- 1 aire de service vélo : 52 000 €HT (incluant 1 borne de recharge autonome, 1 station de réparation, 1 toilette sèche, 6 racks de stationnement)
- 1 halte de repos : chiffrée dans l'action 7

### Contexte et objectifs

Au-delà des aménagements, l'attractivité du canal passera par les animations et les événements qui y seront organisés pour faire vivre ce dernier, tout en donnant des raisons de venir pour les habitants, comme pour les visiteurs. Pour cela, deux dispositifs seront envisagés :

- La mise en place d'**animations ponctuelles mais récurrentes**, utilisant le linéaire du canal pour support.
- La création d'un **événement annuel** dédié au canal, un événement d'ampleur devenant progressivement LE rendez-vous festif du canal.

### Descriptif

#### Samedi 28 juin 2025 – Canal en Fête :

En reprenant les ingrédients qui font le succès de *Plaine en Fête*, la 1<sup>ère</sup> édition de *Canal en Fête* sera l'occasion de donner rendez-vous à tous les habitants de la Plaine pour une après-midi festive.

Objectifs :

- Recréer du lien entre le canal et les habitants
- Faire connaître le canal aux habitants, son histoire, ses composantes et sa vie actuelle
- S'approprier le canal et ses futurs aménagements.

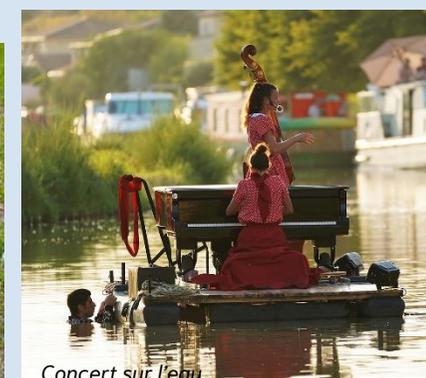
Thèmes à aborder :

- « Concours Cap'Canal » : à celui qui aura parcouru le plus de distance « autrement » (à pied, en vélo, en kayak) pour se rendre sur le lieu de la fête – *inciter à venir autrement qu'en voiture*
- « Le canal d'hier à aujourd'hui » : par la mise en place d'une exposition de photographies d'archives faisant ressortir la place du canal dans la vie de la Plaine Dijonnaise au fil des ans – *sur le contre-halage*
- « Vis ma vie d'éclusier » : proposer aux éclusiers de faire participer les enfants à la manœuvre de l'éclusement d'une péniche – *aux écluses 67S, 68S et 69S*
- « Capitaine canal » : découverte d'une activité nautique (canoë, pédalos) – *sur le bief 69S (~1,1km)*

- « Night Canal » : clôture de l'évènement par une animation en soirée au bord du canal (ex : cinéma de plein air, concert flottant)

Activités annexes rythmant la journée : marché artisanal et de producteurs locaux, foodtrucks avec terrasse éphémère (sur les emprises disponibles à la gare d'eau de Longecourt ou au niveau de l'aire de pique-nique de Thorey), amarrage d'une péniche (culturelle ou activité de restauration), animation nature à la découverte de la faune et la flore du canal, activité rosalie sur la véloroute.

### INSPIRATIONS



## Animations ponctuelles :

Identifier le canal comme un lieu privilégié pour le déroulement des événements ou des animations de la vie locale, afin de créer de l'animation tout au long de l'année.

- Animation nature : occasionnellement, des sorties découverte de la faune et la flore pourraient se dérouler le long du canal et se poursuivre dans la plaine (animateur nature présent sur la CCPD).
- Scolaires et centre de loisirs : le canal pourrait servir de sujet pour des cycles d'ateliers créatifs dont la restitution se ferait par le biais d'une exposition temporaire sur le contre-halage.
- Habitants des communes : banquet populaire avec une spécialité par commune, permettant le mélange des populations

Certains événements ne se dérouleront pas forcément en intégralité sur les bords du canal mais il s'agira de flécher ce dernier dans leur déroulé, en privilégiant l'usage du contre-halage :

- Balade gourmande avec un stand de dégustation
- Course d'orientation avec des balises à proximité des vestiges telles que les bornes kilométriques
- Course pédestre

## Programmation d'animations régulières en période estivale :

- « L'Escale » fera l'objet d'une programmation hebdomadaire, sur la période juillet-août. Mise en place par l'exploitant de la guinguette, des soirées à thème (concerts, soirées dansantes) animeront les soirées estivales au bord du canal.
- Des « nocturnes » hebdomadaires pourraient voir la tenue de marchés de producteurs ou d'artisans / créateurs.
- L'amarrage du tiers-lieu flottant (cf. action 6) pour la saison ou pour une courte période permettra de proposer de l'animation en journée comme en soirée.

### Fiches actions associées

5. « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise

6. Accueil d'un tiers-lieu flottant



### Points de vigilance

- Tout événement/animation se déroulant sur les berges devra faire l'objet d'une autorisation délivrée par VNF (COT ou AOT), avec versement d'une redevance s'il s'y déroule une activité commerciale.
- Le contre-halage sera priorisé pour le déroulement de toute animation nécessitant la mise en place de mobilier.
- Il serait intéressant de coordonner les actions événementielles avec les autres EPCI (Festival de la Nature à Vandenesse, Port du Canal en Fête à Dijon), ce qui permettrait notamment une mutualisation des équipements et des matériels.

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- Canal en Fête : Service communication de la CCPD
- Autres événements : associations locales (sportives, culturelles), prestataires privés, écoles et centres aérés, service jeunesse de la CCPD

### Budget prévisionnel

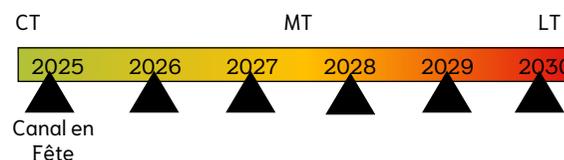
Canal en Fête : CCPD

Autres : à la charge des associations, collectivités ou prestataires organisateurs.

### Degré de faisabilité

/

### Périmètre de réflexion



CCPD, Communes  
et EPCI voisins

## 13/ Développement d'une offre d'hébergements destinée aux courts-séjours

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

S<sup>2</sup>LO

### Contexte et objectifs

L'offre d'hébergements touristiques de la Plaine Dijonnaise est actuellement assez faible (moins de 150 lits) et constituée principalement de gîtes ou chambres d'hôtes. Peu de ces hébergements se trouvent à proximité du canal et aucun n'est adapté à une clientèle d'itinérants notamment cyclistes.

Si la valorisation du canal sera un atout d'attractivité supplémentaire pour les hébergeurs existant, le canal en soi est un lieu idéal pour accueillir deux types d'hébergements lacunaires sur la Plaine Dijonnaise : des hébergements insolites destinés aux courts-séjours et des hébergements légers adaptés à la clientèle itinérante.

### Descriptif

#### 1<sup>ère</sup> étape :

- Identifier les lieux adaptés à l'implantation en fonction des propriétés foncières, des terrains disponibles et des règles d'urbanisme.
- Sites pressentis : les maisons éclésières libres (ou une fois qu'elles seront libérées de leur occupation). Il s'agira d'installer des hébergements sur les terrains accolés aux maisons et de réhabiliter les maisons pour la partie accueil et sanitaires. Cf. localisation ci-contre.

#### 2<sup>ème</sup> étape : identifier un ou des porteurs de projet

- Lancement d'un ou plusieurs appels à projet sur les différents sites identifiés.

### Pré-requis / Points de vigilance

Dans le cas d'installation sur des emprises DPF :

- Soit passation d'une COT entre le porteur de projet et VNF, impliquant le versement d'une redevance par l'exploitant.
- Soit vente du site préalable par VNF à la commune ou la CCPD, en vue d'une exploitation touristique

Dans le cas de parcelles privées : acquisition préalable des terrains par la collectivité.

L'itinéraire Canal de Bourgogne à vélo manque d'hébergements labellisés **Accueil Vélo**, il serait intéressant d'en trouver sur La Plaine Dijonnaise, ce qui permettra par ailleurs au territoire d'être référencé sur les sites de cyclotourisme (ex : France Vélo Tourisme). Cependant il est important de noter que seuls les hébergements classés peuvent être labellisés Accueil Vélo.

### Localisations pressenties & Potentielles



#### LA MAISON ÉCLUSIÈRE 66S :

- Immédiatement disponible
- Raccordement eau, électricité existants
- Faire réaliser une évaluation technique et financière de la rénovation du bâtiment
- Terrain à l'arrière : ~4 500m<sup>2</sup> de propriété Domaine Public Fluvial pouvant accueillir des hébergements
- Maison en UC au PLU de Thorey, terrain en A au PLU de Rouvres (HLL interdits) > nécessité de modifier le règlement du PLU ?

#### Programmation envisageable :

- Maison 66S : accueil / sanitaires / petite cuisine pour préparation des petits déjeuners
- Terrain : installation de 5 ou 6 hébergements légers adaptés aux cyclotouristes. Possibilité d'être labellisé Accueil Vélo.

**Niveau d'investissements** : 50 000€HT à 80 000€HT pour les hébergements, hors rénovation du bâtiment

**Recettes** : 40€/nuit avec petit-déjeuner – entre 20 000€ et 25 000€ pour un fonctionnement de mai à septembre



## LA MAISON DE GARDE 69S



- Actuellement louée, ne pourra être réutilisée qu'à la fin du bail actuel (fin de COT avril 2025)
- Parcelles C542 et C543, sur Domaine Public Fluvial
- Raccordement aux réseaux existants
- Dimensions du bâti offrant plus d'opportunités que les maisons éclésières (~80m<sup>2</sup> SP), et la possibilité d'une extension. Evaluation technique et financière à faire réaliser pour rénovation du bâtiment. Valeur des Domaines : 73000€

- Terrain de ~1700m<sup>2</sup> à l'arrière du bâtiment, actuellement utilisé en jardin potager
- Située en UA au PLU de Longecourt > permet d'accueillir de l'hébergement touristique

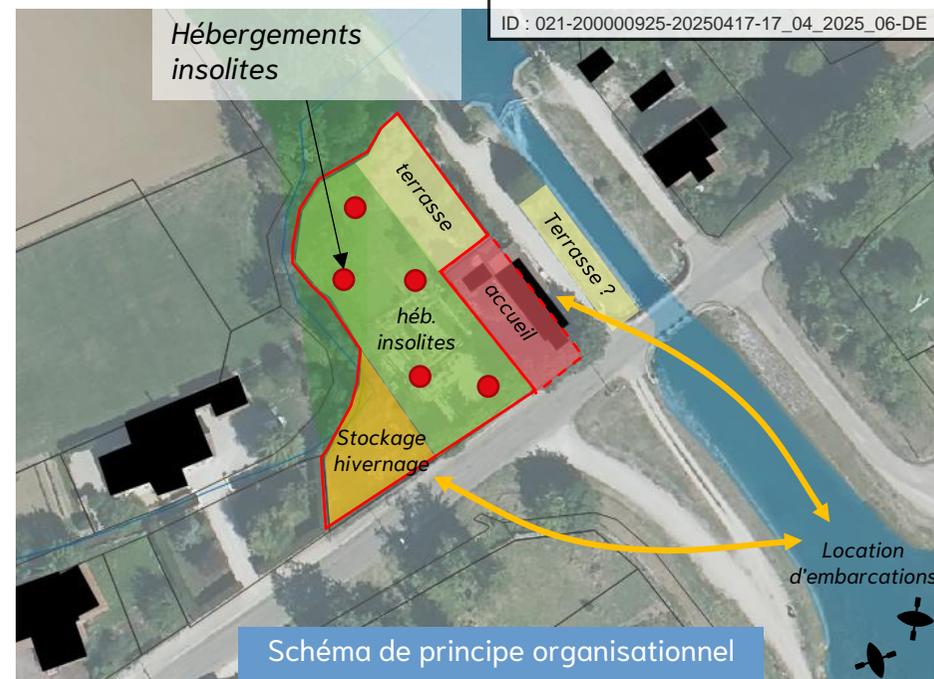
**Positionnement proche du site 1 identifié pour « L'Escale » permettant d'envisager une activité diversifiée pour la maison de garde : hébergement, activités, petite restauration.**

Programmation envisageable:

- Maison : accueil des hébergements et des activités (ex : locations de petites embarcations avec mise à l'eau au niveau de la gare d'eau. Cf. action 9) + cuisine pour petite restauration à destination des hébergements
- Option : activité de type guinguette avec restauration en terrasse
- Terrain :
  - ✓ Hivernage des embarcations en location
  - ✓ Capacité compatible avec l'installation de 5 ou 6 hébergements insolites type cabane ou bulles milieu de gamme (toilettes sèches, sanitaires communs dans le bâtiment d'accueil)

**Niveaux d'investissements** : entre 350 000€HT et 400 000€HT (pour 6 hébergements insolites)

**Recettes prévisionnelles** (héb. uniquement) : entre 70 000€TTC et 100 000€TTC pour une ouverture à l'année



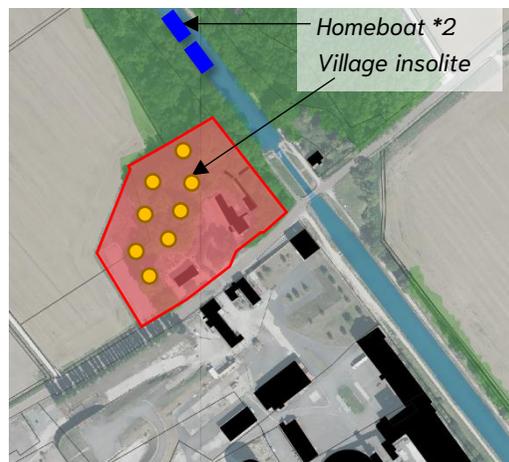
## INSPIRATIONS HEB. INSOLITE POUR LA MAISON DE GARDE 69S



© Campalune – Gervanne Camping – Mirabel et Blacons (26)



## LE BÂTIMENT ANNEXE À L'ANCIENNE SUCRERIE



- Vaste emprise de 1,6ha, annexe de l'ensemble bâti de l'ancienne sucrerie, au lieu-dit « Mauvais Prés »
- Parcelle B1286 et ZC64
- Zone UXai du PLU d'Aiserey, avec risque d'inondation, risque de remontées de nappes et présence d'espaces boisés classés > faisabilité du projet à vérifier au regard des contraintes.

- Utilisation actuelle ponctuelle des bâtiments. Il conviendra de se rapprocher du propriétaire pour connaître le devenir du site.
- Un diagnostic de l'état des bâtiments sera nécessaire.

### Programmation envisageable:

- Maison : base logistique pour l'accueil et les services aux usagers
- Terrain :
  - ✓ Construction d'un village insolite haut de gamme d'une dizaine d'unités entre 25m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup> chacune
  - ✓ Valoriser la présence des arbres par l'installation de cabanes perchées toutes équipées (sanitaires individuels, spa ou bain norvégien individuel)
  - ✓ Possibilité de prévoir la location d'1 ou 2 hébergements flottants installés en amont de l'écluse 71S, de type « homeboat »

**Niveaux d'investissements** : entre 1 M€HT et 1,6 M€HT (pour 10 héb. insolites haut de gamme + 2 homeboats, hors coûts d'acquisition des terrains et de rénovation éventuelle des bâtiments)

**Recettes prévisionnelles** (héb. uniquement) : entre 300 000€TTC et 400 000€TTC pour une ouverture à l'année

## INSPIRATIONS HEB. INSOLITE POUR L'ANNEXE À L'ANCIENNE SUCRERIE



© Natural Break



© Nids Perchés



© Cabane spa islandaise – Altenbach (68) – à partir de 164€/nuit



@ CampiBoat

### Homeboat :

Entre 65 000€HT et 130 000€HT suivant la dimension et le niveau d'équipements

Longueur : de 7m à 12m

Largeur : de 2,80m à 4,60m

Possibilité de partir sur des homeboats d'occasion pour réduire les investissements

## LA ZONE NL DE THOREY



- Zone NI prévue au PLU de Thorey en bordure immédiate de canal pour accueillir des aménagements à caractère de loisirs, tourisme ou camping > terrains en totalité privé
- Parcelle B42 : communale mais non boisée donc moins adaptée à l'intégration des aménagements

Niveaux d'investissements et recettes prévisionnelles difficiles à estimer compte tenu de la nécessité de construire un bâtiment et potentiellement de créer une voie d'accès.

Programmation envisageable:

- Aménagement d'une aire d'accueil pour (PRL : randonneurs, cyclistes, vans / campings cars (avec accès véhicule par la voie d'accès du lotissement)
- Installation d'hébergements légers équipés pour cyclistes / randonneurs, plateformes des bivouacs et emplacements vans. Possibilité d'être labellisé Accueil Vélo.
- Nécessite la construction d'1 bâtiment pour l'accueil et les services aux usagers (sanitaires)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17-04-2025\_06-DE



### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

Porteurs de projet privés

Partenaires : Région BFC, CCPD, VNF

### Fiches actions associées

5. « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise

17. Suggestion de « court-séjour clés-en-main »

Comparatif des sites	Maison 66S	Maison de garde 69S	Annexes de la sucrerie	Zone NI
Vocation	Hébergements pour cyclotouristes	Possibilité de multi activités : hébergements insolites, guinguette, activités de location	Village insolite haut de gamme	Aire d'accueil pour itinérants : randonneurs, cyclistes, vans
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponible immédiatement</li> <li>• Desservie par les réseaux et la voirie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité du site 1 envisagé pour « L'Escale »</li> <li>• Volume bâti correct et possibilité d'extension</li> <li>• Possibilité de projet mixte : hébergements, guinguette, activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments existants</li> <li>• Terrain boisé de taille importante propice à l'accueil d'un village insolite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité du site 2 envisagé pour « L'Escale »</li> <li>• Proximité immédiate de la véloroute</li> <li>• En accord avec la vocation du zonage au PLU</li> </ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux lourds de rénovation du bâtiment</li> <li>• PLU à modifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COT en cours avec un locataire (terme en avril 2025), reconductible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionnement du site éloigné du village</li> <li>• Terrains privés</li> <li>• Contraintes risques et EBC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains privés</li> <li>• Nécessité de construire 1 bâtiment et une voirie d'accès</li> </ul>
Échéancier de réalisation	2025 2026 2027 2028 2029 2030	2025 2026 2027 2028 2029 2030	2025 2026 2027 2028 2029 2030	2025 2026 2027 2028 2029 2030

## 14/ Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



### Contexte et objectifs

La CFT a également pour objectif l'implantation de nouvelles activités économiques et sociales sur le territoire. Les projets d'aménagement portés par la CCPD et VNF doivent favoriser le développement touristique et l'activité commerciale le long du canal et/ou dans les bourgs.

Celle-ci sera portée par des acteurs privés ou associatifs qui devront être accompagnés pour bien comprendre les enjeux de ce projet d'ensemble.

### Descriptif

Pour permettre l'installation de porteurs de projets d'activités et d'animations sur le territoire grâce au canal, la collectivité pourra s'appuyer sur plusieurs dispositifs :

- **L'intégration de porteurs de projets privés dans les projets identifiés par le plan d'action** : la guinguette de l'Escale, le tiers-lieu flottant, l'activité de location de petites embarcations, la location de vélo ou l'offre d'hébergements touristiques.
- **La création d'un lieu d'accueil** qui puisse héberger les porteurs de projets dans des conditions privilégiées. Cela pourra passer par la réhabilitation d'anciennes maisons éclusières suite à leur libération ; ou pourquoi pas l'ancienne Sucrierie à Aiserey. D'autres sites disponibles pourront aussi être recensés.
- **Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt** pour communiquer sur le territoire et au-delà sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement proposés par la CCPD, suscitant ainsi des vocations et un intérêt pour votre territoire. La mise en place d'un service au sein de la CCPD pour l'accompagnement des porteurs de projets, avec la prise d'information sur le projet de valorisation du canal et son potentiel pour les porteurs de projets, des actions de formation et ateliers de sensibilisation à la reprise/création d'activités en lien avec le canal, des événements et des animations autour de la création ou reprise d'activités, l'aide à l'investissement et au démarrage d'activités.
- A savoir que la CCPD dispose déjà d'un **programme d'aide à l'immobilier d'entreprise** pour faciliter l'installation de porteurs de projets sur le territoire.

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- CCPD
- VNF

### Budget prévisionnel

Action réalisée par les équipes de la CCPD et de VNF.

### Fiches actions associées

5. « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise

6. Accueil d'un tiers-lieu flottant

9. Mise en place d'une activité de location de petites embarcations ludiques

11. Installation de services et équipements pour les randonneurs (à pied et en vélo)

13. Développement d'une offre d'hébergements destinée aux courts séjours

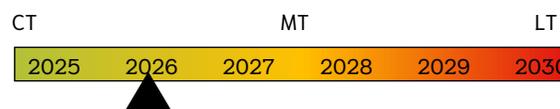
### Points de vigilance

Les précédents appels à projets lancés par VNF ont rencontré un vif intérêt avec de très nombreux projets présentés. Il sera important de mobiliser une équipe capable de répondre à chaque proposition faites au territoire.

La sélection du « bon candidat » sera l'élément crucial pour garantir la mise en place d'un projet pérenne.

### Degré de faisabilité

### Périmètre de réflexion



CCPD / VNF

# 15/ Diffusion de la nouvelle offre auprès des ambassadeurs de la destination Canal de Bourgogne

Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
 Reçu en préfecture le 25/04/2025  
 Publié le  
 ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



## Contexte et objectifs

Dans la mesure où la Plaine Dijonnaise aura valorisé les bords du canal et enrichi son offre touristique, il sera important de communiquer auprès des ambassadeurs de la destination.

Grâce à ses nouveaux aménagements, ses nouvelles expériences, et pour profiter des ressources promotionnelles et commerciales des relais de communication du Canal, la Plaine Dijonnaise devra les convaincre d'inscrire « La Plaine » sur les supports de communication des ambassadeurs de la destination, de voir son offre relayée dans les médias ou encore que le tronçon Sud de l'itinéraire Canal de Bourgogne soit correctement référencé sur internet.

## Descriptif

- L'ensemble des nouvelles offres devra être présenté dans un dossier de presse dédié et envoyé aux partenaires : Offices de Tourisme voisins, Côte-d'Or Attractivité.
- Pour faire découvrir l'expérience « Canal de Bourgogne en Plaine Dijonnaise », il sera alors réalisé un édecteur de présentation de l'offre avec les socio-professionnels locaux (OT Dijon, OT SJDL, commerçants de la CCPD).
- Un travail de référencement des nouveaux produits et services touristiques sur les plateformes d'information touristique qui promeuvent le Canal de Bourgogne devra alors être réalisé :
  - ✓ Côte d'Or J'adore / Décibelles Data
  - ✓ Bourgogne Tourisme,
  - ✓ Sortez Chez Vous en Bourgogne-Franche-Comté,
  - ✓ Balades en Bourgogne,
  - ✓ France Vélo Tourisme (en cours),
  - ✓ Guide du Routard,
  - ✓ Trip Advisor, ou encore Google.

## Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- CCPD : Collecte des données auprès des socio-professionnels
- Offices de tourisme de Dijon Métropole, de Saint-Jean-de-Losne, Côte d'Or Attractivité ou encore Bourgogne Tourisme : diffusion de l'information

Intégrer le tronçon sud dans la promotion du « canal de Bourgogne », notamment sur les sites d'itinérance à vélo



Itinéraire Hébergement Vélos, bagages et documents Informations pratiques Témoignages

**Jour 1**  
 Arrivée à Montbard  
 Bienvenue dans la cité de Buffon, célèbre naturaliste français ! Montbard jouit de nombreuses richesses patrimoniales et culturelles à découvrir à votre rythme. Vous faites connaissance avec le canal, qui ne vous quittera que très rarement lors de votre aventure bourguignonne.

215 km le long du canal de Migennes à Dijon

Des portes d'Auxerre à celles de Dijon, le canal de Bourgogne à vélo recèle tout l'esprit du patrimoine bourguignon avec des étapes aussi culturelles que gastronomiques. Il offre à voir et visiter de nombreux châteaux et sites remarquables dont Alésia, la voûte de Pouilly, Château-en-Auxois. La voie verte est idéale de Tonnerre à la ville de Dijon et le chemin de halage praticable (mais non balisé) de Migennes à Tonnerre. Réalisable en 4 à 5 jours.

@www.francevelotourisme.com

@www.levelovoyageur.com

## Budget prévisionnel

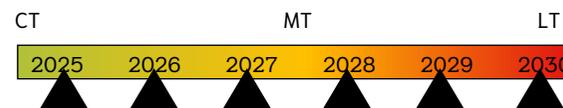
La réalisation d'outils et le référencement de l'offre pourront être constitués par l'équipe de la CCPD avec le soutien des Offices de Tourisme voisins.

## Fiches actions associées

5-6-7-8-9-10-11-12-13-15-17-18

## Degré de faisabilité

## Périmètre de réflexion



CCPD – OT voisins

## 16/ Suggestion de « court-séjour clés-en-main »

### Contexte et objectifs

Une fois l'offre touristique constituée sur le territoire, la Plaine Dijonnaise pourra développer des courts séjours thématiques : « Etape artistique et culturelle au bord du canal », « Nuitée en hébergement près de l'eau », « Ma première itinérance à vélo »... une offre qui pourra alors être promue par les OT voisins de Dijon Métropole, de Saint-Jean-de-Losne, ou encore Bourgogne Tourisme, qui proposent un certain nombre de séjours packagés à leurs visiteurs.

### Descriptif

Désireux de vivre des expériences, les touristes cherchent de plus en plus des « séjours clé-en-main », surtout quand il s'agit de courts séjours.

La proximité de Dijon Métropole représente une opportunité de promouvoir les « micro-aventures » à « 2 coups de pédale » de chez eux.

1. Les étapes pour construire son offre de court-séjour clés-en-main :

- Définir une porte d'entrée, point de départ et d'arrivée du séjour – ce dernier peut être en lien avec un séjour packagé d'un territoire voisin,
- Définir un parcours client : un nombre de jours, un ou des modes de déplacement,
- Identifier les hébergements possibles en veillant à mixer les expériences (chambre d'hôte, hébergement insolite...),
- Recenser les activités à faire en journée,
- Et les services, en particulier la restauration possible « sur la route »,

2. Formaliser l'offre complète dans un document de présentation qui récapitule les étapes du voyage et du séjour, les coordonnées des différents prestataires,

3. Réaliser un reportage photographique

4. Présenter les suggestions de séjours constituées aux OT voisins et aux agences réceptives pour leur proposer de les inclure dans leurs catalogues, sous la catégorie micro-aventure,

5. Promouvoir cette nouvelle offre via les outils des OTs, mais également les sites et blogs qui font la promotion de ce type de séjour.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-20000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



+ Pour aller plus loin :

- Faire évoluer l'offre au regard du caractère inédit de cette dernière afin d'améliorer le séjour et le rendre encore plus attractif.

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- CCPD et Socio-professionnels : construction des séjours-types
- Offices de tourisme de Dijon Métropole, de Saint-Jean-de-Losne, ou encore Bourgogne Tourisme : diffusion de l'information

### Budget prévisionnel

La constitution de telles offres clés-en-main pourra être réalisée par l'équipe de la CCPD avec le soutien des Offices de Tourisme voisins.

### Fiches actions associées

5-6-7-8-9-10-11-12-13-15

### Points de vigilance

S'assurer de proposer une offre touristique de qualité en évitant autant que possible les ruptures d'expérience dans le parcours client, tout comme une qualité d'offre dégradée par rapport aux territoires voisins.

L'objectif serait de tendre à termes vers des courts-séjours packagés, ce qui n'est pas envisageable à date puisque pour commercialiser un séjour packagé, il faut disposer d'un agrément agence de voyage. D'autre part, un OT ne peut commercialiser une offre en dehors de son territoire. Pour l'instant, nous devons nous limiter à des suggestions/conseils de séjours, plus que des produits packagés commercialisés en tant que tel.

Degré de faisabilité

Périmètre de réflexion



Tronçon Dijon - SJDL

## LA MICRO-AVENTURE

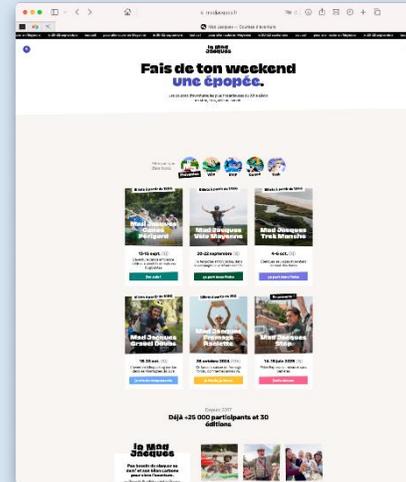
Le terme « micro-aventure » vient de l'aventurier britannique Alastair Humphreys, qui a défini cette pratique comme une aventure en plein air de courte durée et réalisable, pour des « *personnes normales ayant une vie réelle* ». L'objectif est simple, la micro-aventure c'est **sortir de sa routine**, de son quotidien, se déconnecter du digital et vivre une expérience qui sort de l'ordinaire.

En principe, elle nécessite peu de moyens et peu de préparation, même s'il est toujours bon d'avoir le minimum nécessaire et de savoir où l'on va, pour **éviter les embûches et optimiser son expérience pour en profiter pleinement ! C'est là que le séjour packagé prend tout son sens.**

Si la tendance de la micro-aventure a le vent en poupe, **c'est parce qu'enchanter le quotidien, c'est facile et à la portée de tout le monde.** L'aventure ce n'est pas là où l'on va, mais de quelle façon on y va : la micro-aventure est proche, courte, en plein air et bon marché, c'est l'aventure de manière simple et spontanée. Un véritable concentré où l'on retrouve les mêmes sensations que si l'on partait trois semaines.

Le Canal de Bourgogne, sa quiétude, ses nouveaux aménagements touristiques, son hyper accessibilité depuis Dijon, sa rupture d'ambiance avec le quotidien des urbains offre un espace idéal pour vivre ses premières aventures en itinérance, à pied, en vélo, voire même sur l'eau.

Alors que les éditeurs de guides touristiques se sont mis à la page, nombre de voyagistes et de plateformes marchandes dédiées aux voyages courts et aux micro-aventures proches de chez soi se sont développées ces dernières années, des relais de promotion indispensables, aux côtés des influenceurs qui ont largement embrassé ce créneau également.



© La Mad Jacques, un blog de passionnés qui propose des séjours où il n'y a « pas besoin de claquer sa dem' et son bilan carbone pour vivre l'aventure ».



© Le Club Chilowé, l'agence de voyage d'aventures accessibles en train, en petits groupes et avec un guide local.

### NOS SUGGESTIONS



### SÉJOURS CLÉ EN MAIN



Exemple de valorisation de séjours thématiques ou de séjours packagés, mais toujours « clé en main » - © ViaFluvia

## 17/ Mise en place d'un Comité Technique de suivi de la CFT de la Plaine Dijonnaise

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



### Contexte et objectifs

Pour assurer la mise en œuvre du projet de développement territorial et fluvial de la Plaine Dijonnaise, ainsi que la vie des aménagements sur le long terme, il faut définir en amont les modalités de sa gouvernance, et de sa gestion ultérieure.

Née d'une volonté conjointe entre la Plaine Dijonnaise et VNF de valoriser l'infrastructure canal comme un outil d'attractivité pour le territoire, la Charte Fluviale ne verra la continuité de sa mise en œuvre et la pérennité de ses aménagements, que si cette entente perdure et se formalise à travers la mise en place d'une instance de suivi.

### Descriptif

Ainsi il est proposé de créer **un comité technique de la CFT Plaine Dijonnaise**, qui tiendra les rôles suivants par ordre chronologique :

- Prioriser les actions du plan d'actions
- Valider l'accord entre les parties par la signature de la charte.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des actions de la charte : avancement des projets, recherche de financements, lancement des études complémentaires, réalisation des travaux
- Garantir la cohérence des aménagements et leur adéquation avec le projet d'ensemble au fil des réalisations
- S'assurer de la pérennité des aménagements et des projets dans le temps.

Le comité technique sera composé de 2 organes principaux :

- le Pôle Développement Economique et Touristique de la CCPD,
- le Service Développement de la Voie d'Eau (SDVE) de VNF.

Ils se réunira de manière régulière pour faire avancer les projets (préconisation : 1 fois par mois ou tous les 2 mois).

Des partenaires pourront être associés aux réunions du comité technique ponctuellement, et selon les sujets mis à l'ordre du jour :

- Les services du Département
- Les services de la Région
- Les EPCI voisins
- L'animateur du Canal de Bourgogne (cf. préconisation B).

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
- VNF
- Partenaires : CD21, Région BFC, EPCI voisins

### Budget prévisionnel

Internes au Pôle Développement Economique et Touristique de la CCPD et au SDVE de VNF

### Fiches actions associées

Toutes

### Points de vigilance

Pour garantir l'avancement de la mise en œuvre de la CFT, il est essentiel que le comité technique de suivi se réunisse de manière régulière.

### Degré de faisabilité

### Périmètre de réflexion



CCPD

## 5. Gouvernance de la Charte Fluviale de Territoire

La Charte Fluviale de la Plaine Dijonnaise a pour objectif d'asseoir une gouvernance qui permet de travailler de façon structurée avec l'ensemble des parties prenantes et recueillir des validations communes. La gouvernance établie telle que ci-dessous doit veiller à l'alignement des actions avec les objectifs stratégiques.

Le travail de structuration de la Charte Fluviale doit se poursuivre à travers des comités de pilotage, des comités techniques et des ateliers de travail. Aussi, les parties signataires font le choix d'assurer le suivi et le pilotage de la présente charte sur la base des organes de gouvernance suivants :

### Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage est responsable du suivi et du pilotage de la Charte Fluviale. Son objectif sera de déterminer les projets prioritaires sur la base de la liste de projets élaborée en COTECH. Il sera à même d'évaluer la réalisation des actions et d'examiner les perspectives à venir. Un bilan et un plan prévisionnel financiers seront présentés pour chaque projet validé.

Il se réunira au minimum deux fois par an.

Il sera composé des élus de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise et a minima du Chef de service « Développement de la voie d'eau » de Voies Navigables de France. Le chef de l'UTI Bourgogne sera également convié lors de ce COPIL. Les représentants des partenaires cofinanceurs feront également partie du COPIL.

### Le Comité Technique (COTECH)

Le comité technique est chargé de superviser les aspects opérationnels et techniques du projet pour garantir leur conformité avec les objectifs définis.

Il aura pour objectif : la préparation du COPIL (ordre du jour, synthèse des actions, synthèse financière ...) ; le suivi et bilan des actions cofinancées et menées ; l'actualisation du programme d'opérations ; définition d'un rétroplanning des différentes phases d'actions.

Le Comité Technique sera composé :

- des agents du pôle développement économique et touristique et du pôle communication de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ;
- des agents du service développement de la voie d'eau et de l'UTI Bourgogne de Voies navigables de France ;
- des agents du Département de la Côte-d'Or en charge du développement territorial et touristique ;
- des agents de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge du développement touristique ;

Il sera également ouvert à d'autres instances et/ou représentants suivant les sujets.

Le COTECH se réunira au minimum deux fois par an.

## Les ateliers de travail

Cette instance aura pour but de rassembler tous les partenaires, qu'ils soient privés ou publics, autour d'une action préétablie dans le document présent ou bien d'une nouvelle action (après validation préalable du COPIL). Les ateliers de travail auront pour but de définir précisément le(s) maître(s) d'ouvrage, d'établir un plan de cofinancement, d'aborder toutes les questions techniques et de mise en œuvre opérationnelle.

Ces ateliers se tiendront à une échelle intercommunale ou supra selon la nature de l'action. Si l'action a une réalité sur tout ou partie du linéaire, ces ateliers seront menés à une échelle qui rassemblera l'ensemble des communautés de communes ou des offices de tourisme mouillés par le canal.

Un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la Charte Fluviale de Territoire sera réalisé. Ce bilan vise à intégrer les évolutions observées sur le territoire et à prendre du recul sur les actions engagées lors de la première phase du projet, afin de réorienter certaines initiatives si nécessaire.

## 6. Engagements des signataires

VNF est un établissement public administratif qui a pour mission principale l'exploitation du réseau navigable avec trois enjeux clairement identifiés : la gestion de la ressource en eau, le développement touristique et territorial lié à la voie d'eau, la logistique fluviale.

De son côté, l'Etat porte une politique fluviale ambitieuse avec son opérateur, VNF, et a signé un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), fixant ainsi des objectifs de performance et garantissant à l'établissement des moyens pour arriver à développer davantage la voie d'eau au sein de ses territoires.

Aussi, VNF travaille en collaboration avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de développer l'attractivité du territoire autour d'un élément emblématique du territoire : la Canal de Bourgogne. De même, le Canal de Bourgogne doit devenir le support d'attractivité pour faire émerger de nouvelles activités à destination des habitants et des touristes itinérants.

VNF veut à travers les chartes fluviales promouvoir, entre autres, un tourisme durable connecté aux territoires. C'est aussi un outil de valorisation de l'exceptionnel patrimoine que possède via les voies d'eau dont il a la gestion.

VNF se verra facilitateur dans les démarches qui nécessiteront l'occupation du domaine public fluvial.

VNF s'inscrit en tant que partenaire technique et financier aux côtés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de décliner de façon opérationnelle les actions de la Charte Fluviale, dans la limite de ces compétences et du budget alloué au développement de la voie d'eau.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'appuiera sur les démarches similaires portées notamment par Dijon Métropole ou la Communauté de Communes de Rives de Saône.

VNF se positionne comme le trait d'union entre les différents projets de Chartes Fluviale qui mailleront le linéaire du canal afin d'apporter une vision d'ensemble.

Dans le prolongement de son projet de territoire, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a pour ambition de déployer sa politique d'attractivité touristique autour du Canal de Bourgogne en s'appuyant sur le programme d'actions prévisionnel pluriannuel joint en annexe.

Les actions seront présentées pour validation aux instances décisionnelles compétentes.

Les signataires de la présente charte seront appelés à se prononcer sur leur volonté de s'impliquer dans la réalisation des actions définies et le cas échéant, contribuer à son financement, avant tout commencement d'exécution.

Les modalités d'interventions techniques et financières feront l'objet, le cas échéant, de conventionnement entre la Communauté de Communes et les signataires.

Toute sollicitation, qu'elle porte sur des aspects d'ingénierie, de fonctionnement ou d'investissement, sera conditionnée aux critères d'éligibilité définis dans les règlements d'intervention de chaque partenaire ou par l'accord préalable de leurs instances décisionnelles.

En fonction de l'action envisagée, une demande de soutien exceptionnel pourra être initiée en l'absence de règlement d'intervention.

L'ensemble des actions et projets sont susceptibles d'évolution sur la durée de mise en œuvre de la charte. Des projets supplémentaires seront susceptibles de compléter le plan d'action, à condition que ceux-ci correspondent aux objectifs et ambitions de la charte.

Les budgets estimés dans les fiches actions pourront être réajustés à l'heure de leur réalisation et feront l'objet de chiffrages actualisés.

**La présente charte et les fiches actions listées ne constituent en aucun cas un engagement juridique ou financier des signataires.**

Fait à Genlis, le XX XX 2025, en X exemplaires

Communauté de Communes de la  
Plaine Dijonnaise  
Patrice ESPINOSA, Président

Voies Navigables de France

Conseil Régional de  
Bourgogne-Franche-Comté

Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-20000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

## / ANNEXES

## **/ ANNEXE 1**

# **Les fiches préconisations à l'échelle du Canal de Bourgogne pouvant contribuer à l'attractivité de la Plaine Dijonnaise**

## Contexte et objectifs

**Support de mobilités, ce nouvel itinéraire pourrait rapidement devenir un outil de promotion touristique à part entière pour chaque territoire traversé.**

Or, l'attractivité territoriale passe par la création de produits touristiques phares. Des **produits d'appels accessibles et largement valorisés** :

- Une identité claire et porteuse de sens et de valeurs,
- Une identité partagée qui, à chaque fois qu'elle est relayée par l'un des territoires, voit sa notoriété renforcée,
- La promesse d'une expérience client singulière à la découverte des richesses du territoire,
- Une appréhension de l'expérience dans le temps (durée du séjour) et dans l'espace (cartographie),
- Des liaisons claires vers les offres voisines complémentaires pour irriguer les territoires support.

La mise en tourisme du dernier tronçon du Canal de Bourgogne doit être l'occasion de **valoriser cette nouvelle offre continue tout au long du Canal** au travers d'une « **marque produit** » Canal de Bourgogne.

## Descriptif

Partagée avec VNF et les autres EPCI et Offices de Tourisme, cette identité doit permettre de **promouvoir, de manière collective, cet itinéraire et les expériences qu'il propose**. La définition de cette identité et la création de la marque produit doit suivre les étapes suivantes :

- Elaborer un brief créatif fixant les enjeux, les objectifs, les valeurs, le positionnement marketing et la promesse client du Canal de Bourgogne,
- Collaborer avec une agence de communication pour valider un nom, une identité de marque et une charte graphique,
- Construire un plan de communication afin de prévoir les outils que chaque EPCI pourra utiliser et les déclinaisons nécessaires,
- Déployer la charte graphique sur tous les aménagements le long de l'itinéraire et sur les supports de communication des EPCI.

Comme chaque territoire, La Plaine Dijonnaise pourrait alors bénéficier d'une déclinaison de cette identité pour valoriser ce nouvel attrait touristique dans sa communication.

## LES ENJEUX DE MARQUE UNIQUE ET PARTAGÉE POUR UN PRODUIT TOURISTIQUE

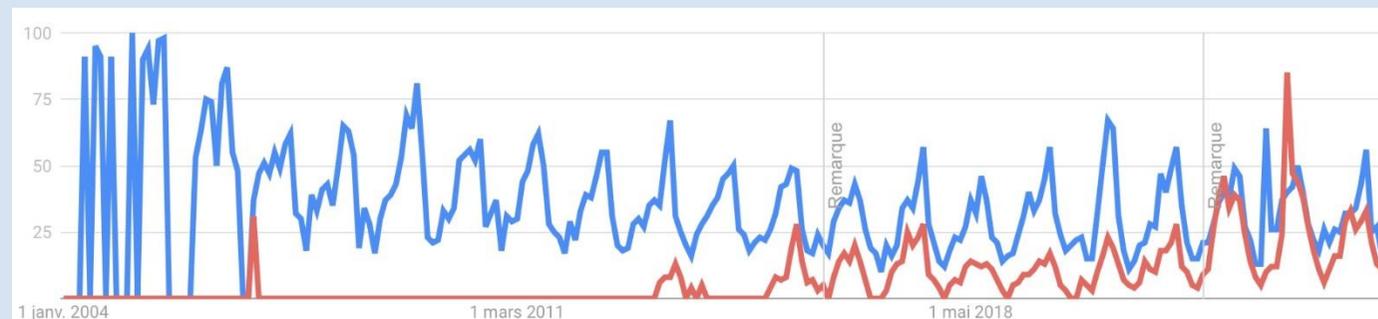
Les offres touristiques sur un certain linéaire et traversant plusieurs territoires sont des exemples parfaits de produits touristiques qui doivent se doter d'une identité et d'une marque partagée pour gagner en notoriété :



Débuté en 2005, initialement baptisé *RhonaVel'eau*, la ViaRhôna va adopter une identité marketing unique après 2010. En moins de 10 ans, le produit ViaRhôna va supplanter la notoriété du Canal de Bourgogne comme en atteste l'évolution du nombre de recherches des deux occurrences sur Google.

Evolution de l'intérêt pour les recherches sur Google de :

- Canal de Bourgogne
- ViaRhôna



© Google Trends

## Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- 9 EPCI supports du Canal de Bourgogne
- Les Offices de Tourisme des territoires
- VNF
- CD21, Région BFC

## Budget prévisionnel

Définition d'une identité et création d'une charte graphique avec déclinaisons territorialisées : 30 000 € HT.

## Fiches actions associées

- 4. Installation d'une signalétique informative et directionnelle
- 16. Diffusion de la nouvelle offre auprès des ambassadeurs de la destination Canal de Bourgogne
- 18. Mise en place d'une gouvernance « Canal de Bourgogne »

## Points de vigilance

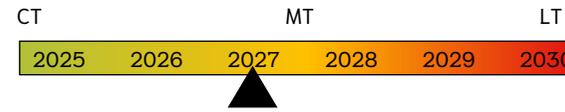
Envoyé en préfecture le 25/04/2025  
 Reçu en préfecture le 25/04/2025  
 Publié le  
 ID : 021-200000925;20250417-17\_04\_2025\_06-DE

Le Contrat de Canal précédent avait pour objectif de promouvoir la voie d'eau : « *Canal de Bourgogne, suivez le fil de vos émotions* ». Par manque d'appropriation par les acteurs du territoire, celle-ci n'a été que très peu utilisée. Il est important de rappeler que la charte graphique afférente existe et qu'il serait intéressant de capitaliser sur le travail déjà réalisé.

Il est indispensable que les acteurs soient associés à la construction de cette identité, qu'ils soient sensibilisés aux enjeux liés à ce projet pour le Canal dans son ensemble, comme pour eux à leur échelle.

## Degré de faisabilité

## Périmètre de réflexion



Canal de Bourgogne dans son intégralité idéalement

## INSPIRATIONS

*L'identité de marque est retranscrite dans la charte signalétique qui définit un référentiel commun tant sur le fond que sur la forme pour homogénéiser le parcours client, tout en prévoyant une « personnalisation » par territoire. – © ViaRhôna*

Un catalogue d'outils de communication extrêmement complet pour guider les territoires et leur permettre de tirer pleinement partie de ce produit touristique.

© Site internet [viarhona.com](http://viarhona.com)



Exemple de la déclinaison d'une identité de territoire sur une ligne de mobilier et pour la création de spots « instagramables », comme ici à Méribel qui a décliné son « cœur ».



## B/ Mise en place d'une gouvernance « Canal de Bourgogne »

### Contexte et objectifs

Pour assurer la mise en œuvre du projet de développement territorial et fluvial de la Plaine Dijonnaise, ainsi que la vie des aménagements sur le long terme, il faut définir en amont les modalités de sa gouvernance, et de sa gestion ultérieure.

Si un tel projet doit être le fruit d'une réflexion et d'un accord avec VNF et les territoires supports du Canal de Bourgogne, la Plaine Dijonnaise propose un mode de gouvernance éprouvé sur d'autres « produits touristiques » qui s'étalent sur plusieurs centaines de kilomètres.

### Descriptif

Ainsi la création d'une **entente ou d'un comité**, avec un portage tournant par les EPCI supports du canal (tous les 3 ans) serait gage d'une parfaite coordination et homogénéisation de l'expérience client à l'échelle du Canal de Bourgogne (ou de son tronçon Sud à minima).

Une telle gouvernance via une *entente* doit inclure :

- Un animateur dédié – financé par l'EPCI support (donc tournant),
- Un organe décisionnaire, la *Conférence de l'entente*. Composée de 2 à 3 élus de chaque EPCI + 3 membres de VNF, elle se réunit 2 fois par an (ou plus si nécessaire), pour fixer les grandes orientations et valider les propositions du COTECH,
- L'organisation de COTECH pour piloter le plan d'actions, mettre en œuvre les actions et promouvoir le Canal de Bourgogne. Il est composé de 2 techniciens par territoire (EPCI et OT) + 2 techniciens de VNF, et se réunit au moins 3 fois par an, idéalement 6 fois par an,
- Un budget dédié, alimenté par chacun des acteurs en fonction du nombre de kilomètres parcourus par le Canal ; et piloté par l'EPCI qui porte l'entente,
- Une charte qualité qui fixe les engagements minimums des collectivités supports du canal (aménagement, services et entretiens).

Une telle organisation doit également servir d'outil de retour d'expériences, de partage d'expérimentations, de réflexions prospectives et de brainstorming.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE



Exemples de gouvernances qui administrative dédiée :



Comité d'itinéraire de La Voie Bleue



Entente viafluvia

### Maîtrise(s) d'ouvrage(s) et partenaire(s)

- 9 EPCI support du Canal de Bourgogne, représentés par les référents tourisme et/ou économie,
  - VNF
- Les Offices de Tourisme du territoire
  - CD21, Région BFC

### Budget prévisionnel

Embauche d'un animateur dédié : 40 000€/an

Frais de promotion/communication : 55 000€/an

Frais de fonctionnement : 5 000€/an

### Fiches actions associées

Toutes

### Points de vigilance

La réussite passera par l'embauche d'une personne dédiée, mais également par l'implication des EPCI supports du Canal, tout comme le respect de la charte qualité.

À noter, qu'en décembre 2024, la Région BFC et VNF sont en cours de validation de la création d'un poste d'animateur à l'échelle du Canal, co-financé par les deux structures. Il interviendra notamment sur la coordination des actions communes aux différentes CFT.

### Degré de faisabilité

### Périmètre de réflexion



Canal de Bourgogne dans son intégralité idéalement

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

## / ANNEXE 2

# Plan Pluriannuel d'Investissements

## / Acteurs mobilisables pour la mise en œuvre du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la réussite de la mise en œuvre du plan d'actions de la Plaine Dijonnaise. Les acteurs pourront être sollicités sur le volet technique et/ou financier de l'action, et ce pour tout ou partie de l'action. Il s'agit d'acteurs identifiés comme ressources potentielles, sans qu'aucun engagement de leur part ne soit acté. En **vert** sont identifiés les acteurs majeurs susceptibles de piloter ou co-piloter l'action

Fiche action	CCPD	VNF	CD 21	Région BFC	Communes concernées	Autres EPCI	OT voisins	Autres partenaires
1/ Schéma d'accessibilité et de liaison	X	X	X		X			
2/ Plan d'aménagement et d'entretien du contre-halage	X	X	X		X	X		Asso. locales
3/ Maintien et renforcement de l'attractivité du tronçon sud du canal de Bourgogne pour la navigation	X	X				X	X	ANPEI
4/ Signalétique informative et directionnelle	X	X	X	X	X	X	X	
5/ « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise	X	X		X	X			
6/ Accueil d'un tiers-lieu flottant	X	X	X	X		X	X	
7/ « Les Pauses-Nature » de La Plaine Dijonnaise	X	X			X			Artisans locaux, Asso. de pêche
8/ Parcours artistique et touristique	X	X	X	X	X	X		DRAC, Ecole des Beaux-Arts
9/ Activité de location de petites embarcations ludiques	X	X				X	X	Privé
10/ Itinéraires de randonnées à vocation sportives, ludiques et de découverte	X	X	X		X		X	
11/ Services et équipements pour les randonneurs	X	X	X	X	X	X	X	ADEME
12/ Animation du canal	X	X	X		X	X	X	Asso. locales
13/ Offre d'hébergements destinée aux courts séjours	X	X	X	X			X	
14/ Dispositif d'accompagnement des porteurs de projet	X	X	X	X				
15/ Diffusion de la nouvelle offre auprès des ambassadeurs	X		X	X			X	
16/ Suggestion de « court-séjour clés-en-main »	X						X	Socio-pro.
17/ Mise en place d'un Comité Technique de suivi de la CFT de la Plaine Dijonnaise	X	X	X	X		X	X	

## / Plan prévisionnel et pluriannuel des investissements

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

Le plan prévisionnel proposé prévoit une programmation financière échelonnée sur 5 à 6 ans, permettant de structurer de manière progressive la mise en œuvre des actions. Ce plan sera appelé à évoluer afin de tenir compte des priorités retenues et des opportunités de financement. Ce plan n'engage pas la collectivité et sera appelé à évoluer afin de tenir compte des priorités retenues et des opportunités de cofinancement.

Investissements par action (en €HT)	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1/ Schéma d'accessibilité et de liaison		20 000 €	Études résorption des points durs	Travaux résorption des points durs		
2/ Plan d'aménagement et d'entretien du contre-halage			162 000 € Études	1 000 000 € Travaux		
4/ Signalétique informative et directionnelle	40 000 €	10 000 €				
5/ « L'Escale » de la Plaine Dijonnaise		150 000 € Études aménagement + travaux halte nautique PH	375 000 € Études bâtiment + travaux aménagement deck, halte pénichette	455 000 € Travaux bâtiment		
6/ Accueil d'un tiers-lieu flottant			300 000 € acquisition	Travaux d'aménagement de la péniche		
7/ « Les Pauses-Nature » de La Plaine Dijonnaise		110 000 €				
8/ Parcours artistique et touristique	80 000 €					
9/ Activité de location de petites embarcations ludiques		93 000 €				
10/ Itinéraires de randonnées à vocation sportives, ludiques et de découverte				89 000 €		
11/ Services et équipements pour les randonneurs	Privé : point de location	52 000 € Aire de services				
13/ Offre d'hébergements destinée aux courts séjours		60 000 € Héb. itinérants 66S		360 000 € Héb. Insolites 69S		1 100 000 € Village insolite Aiserey

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 021-200000925-20250417-17\_04\_2025\_06-DE

